



Diagnostic 2020 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française (métropolitaine)

Présentation réalisée par Alain Biseau (RBE), janvier 2021

Remerciements à Sébastien Demanèche (du système d'information halieutique (SIH) de l'Ifremer) pour les extractions SACROIS, Norbert Billet (MARBEC) pour les données de Méditerranée, Eric Foucher, Spyros Fifas, Martial Laurans pour les diagnostics sur les stocks évalués par l'Ifremer (grands crustacés, coquilles Saint-Jacques, bulot). Merci également à Angela Larivain et Jean-Paul Robin (Université de Caen) pour les diagnostics sur les céphalopodes.

Introduction

Ce document a pour objectif de montrer la contribution aux débarquements français des différentes espèces par unité géographique (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif fixé par la Politique Commune des Pêches européenne (PCP) et la Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM) c'est à dire le rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks¹.

Le nombre d'espèces débarquées en France métropolitaine est important (plus de 300), mais beaucoup le sont en très petites quantités. De plus, beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et ne peuvent donc pas être classifiés selon des critères 'RMD' ou 'BEE'. Les présentations habituelles de ce type de bilan le sont en nombre de stocks et ne rendent compte que des stocks évalués ; par ailleurs, elles donnent le même poids à chaque espèce/stock quelle que soit l'importance (pondérale ou économique) des stocks considérés. En regardant l'ensemble des espèces/stocks débarqués par la pêche française métropolitaine, la présentation en volume (poids) permet d'intégrer dans ce bilan les stocks ne faisant pas l'objet d'une évaluation. Revers de la médaille, en donnant plus de poids aux stocks les plus importants, les considérations sur la biodiversité sont masquées ; et puis, cette présentation minimise l'importance des stocks effondrés puisque ceux-ci font l'objet de contingentements de captures très limités conduisant à des débarquements très faibles.

Une présentation en nombre de stocks est donnée dans une deuxième partie; elle ne concerne que les stocks pour lesquels une évaluation est disponible ; par définition, elle donne le même poids à des stocks dont les biomasses et l'importance dans les débarquements peuvent être très différentes.

La classification repose à la fois sur le niveau d'exploitation (F) de chaque stock et son niveau de biomasse de reproducteurs² (B) au regard des seuils de référence compatibles avec l'objectif de rendement maximal durable, respectivement F_{RMD} et B_{RMD} ou une approximation de B_{RMD} . Ce seuil de biomasse est noté B_{ref} dans ce qui suit.

Cette classification est donc conforme à l'esprit de la PCP et à celle requise dans le cadre de la DCSMM puisque le bon état écologique des stocks exploités considère à la fois l'indicateur de pression de pêche (taux d'exploitation) et celui de biomasse : un stock est considéré en bon état s'il est à la fois non surpêché ($F \leq F_{RMD}$) et s'il présente une biomasse 'non dégradée, c'est à dire supérieure au seuil de référence (B_{ref}).

Pour rappel, en 2020, selon la PCP, aucun stock communautaire ne doit être surpêché, et selon la DCSMM les eaux marines européennes doivent être au bon état écologique.

1. Sources des données

Les débarquements français en Atlantique réalisés en 2019, stock par stock, sont issus des données SACROIS de la DPMA (extraction à partir de la base Harmonie de l'Ifremer, novembre 2020 - janvier 2021). Les débarquements d'algues (laminaires) ont été exclus de l'analyse. Pour la Méditerranée les données SACROIS ont été complétées par les données issues du programme d'observation des débarquements (OBSDEB). Les données de débarquements de thon rouge, en Méditerranée et en Atlantique, sont celles transmises à la CICTA³.

¹ L'objectif RMD est complété dans la DCSMM par un objectif lié à la taille des individus dans les populations exploitées pour définir le bon état écologique (BEE). Ce troisième critère n'est pas considéré dans cette analyse.

² Pour certains stocks le modèle d'analyse utilisé ne permet une appréciation que de la biomasse totale

³ CICTA (ICCAT en anglais) : Commission internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique

Les diagnostics sur les stocks sont ceux réalisés en 2020 par le CIEM⁴, la CICTA ou la CGPM⁵. Pour les stocks n'ayant pas fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2020, le diagnostic le plus récent a été utilisé. Pour certains stocks 'nationaux', la classification repose sur des diagnostics (ou des dires d'experts) réalisés par l'Ifremer (e.g. Coquilles Saint-Jacques, grands crustacés,...) ou l'Université de Caen (céphalopodes).

Tableau 1 : Nombre d'espèces / stocks débarqués selon les régions et leurs contributions aux débarquements français hexagonaux en 2019.

	Mer de Barents-mer de Norvège	Mer du Nord - Manche Est	Manche Ouest - Mers Celtiques	Golfe de Gascogne	Atlantique Nord-Est	Méditerranée	Total Atlantique + Méditerranée
Nombre d'espèces débarquées	33	183	174	196	241	274	322
Dont > 1 tonne	15	100	114	112	170	160	244
Dont > 10 tonnes	8	73	89	79	124	89	168
Tels que 95% des débarquements	3	24	38	31	42	53	48
Nombre de stocks évalués	8	72	97	60	163	8	171
Contribution des stocks évalués aux débarquements	94%	92%	91%	88%	91%	39%	88%

En France métropolitaine, plus de **300 espèces (de poissons, crustacés, mollusques) sont débarquées** et commercialisées. Sur ce très grand nombre, une très grande partie est débarquée en très petite quantité, puisque une cinquantaine d'**espèces expliquent 95% des débarquements totaux**. Ce nombre d'espèces fortement contributrices aux débarquements varie entre une vingtaine (pour la mer du Nord- Manche Est) et une cinquantaine pour la Méditerranée. La zone mer de Barents – mer de Norvège fait exception puisque les débarquements sont constitués à plus de 70% du seul cabillaud.

Chaque espèce pouvant compter plusieurs stocks et les diagnostics étant réalisés au niveau de chaque stock, si l'on veut raisonner en nombre, il faut le faire à l'échelle des stocks. Une présentation en nombre exclut *de facto* les espèces ne faisant pas l'objet d'une évaluation.

4 CIEM : Conseil international pour l'Exploration de la Mer

5 CGPM : Commission pour la Gestion des Pêches en Méditerranée

2. Méthodologie

Avertissement : Chaque nouvelle évaluation recalcule l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle d'évaluation notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue.

De plus, des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Ces éventuelles révisions nécessitent de regarder l'évolution des statuts sur l'ensemble de la période, à partir des dernières évaluations disponibles. Ainsi la comparaison des contributions relatives des différents statuts dans les débarquements de l'année 2018, présentées en 2020⁶ avec celles, présentées dans ce document pour 2019 ne permet pas de juger seulement d'éventuelles améliorations/détériorations de l'état des populations entre 2018 et 2019, mais rend également compte des révisions apportées pour 2018 lors des dernières évaluations.

Aussi, pour se resituer dans une perspective historique, les résultats présentés ci-dessous pour sont ceux recalculés en fonction des évaluations réalisées en 2020. A titre d'illustration, l'effet des révisions pour l'année 2018, sur le statut des populations, et donc sur les contributions des différentes catégories aux débarquements totaux est présenté en Annexe 2.

Chaque stock est positionné en fonction de son niveau d'exploitation et de son niveau de biomasse dans une des parties du diagramme ci-dessous, dit diagramme de Kobé, revisité lors d'échanges entre ONG, professionnels de la filière pêche et scientifiques, sous l'égide de France Filière Pêche (novembre 2019).

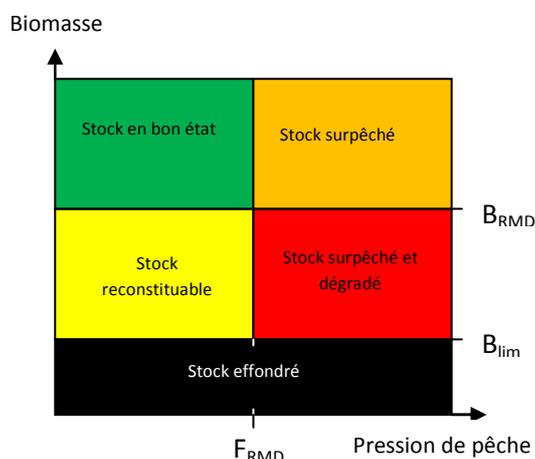


Figure 1 : Matrice de classification (dérivée de la matrice dite de Kobé)⁷

La classification est aisée lorsque l'on dispose des indicateurs F et B et des points de référence correspondant. Elle l'est moins lorsque seul un des indicateurs est disponible. C'est notamment le cas pour les stocks dits pauvres en données, pour lesquels on peut disposer d'un proxy de F_{RMD} (souvent basé sur une analyse en longueur) sans pour autant avoir d'information sur le niveau de la biomasse. Dans ces cas, il est considéré dans ce qui suit que, l'information manquante est la plus pessimiste possible. Ainsi, un stock sans information sur

⁶ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00675/78708/>

⁷ comme indiqué dans l'introduction, la valeur de B_{RMD} n'est souvent pas estimée et est remplacée par une approximation (e.g. $MSY-B_{trigger}$ pour les stocks évalués par le CIEM).

l'état du stock est considéré comme dégradé ($B < B_{ref}$) ; de la même manière, un stock pour lequel l'estimation du niveau d'exploitation par rapport au point de référence n'est pas disponible est considéré comme surpêché ($F > F_{RMD}$).

Un stock pour lequel l'avis est 'pas de captures ($TAC=0$)' est considéré effondré.

Pour la classification du niveau d'exploitation, il n'est pas tenu compte d'une éventuelle fourchette correspondant à $F_{95\%RMD}$ autour de la valeur de F_{RMD} . Ainsi un stock dont le taux d'exploitation est juste supérieure à F_{RMD} mais inférieur à la limite haute de la fourchette est ici considéré en situation de surpêche.

Tableau 2 : Statut des stocks : Résumé de la classification en fonction des deux indicateurs F et B :

B	F	NE (non évalué)	? (non classifié)	V ($\leq F_{RMD}$)	R ($> F_{RMD}$)	S (TAC 0)
NE (non évalué)		non évalué (NE)	-	-	-	-
? (non classifié)		-	non classifié (NC)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
V ($\geq B_{ref}$)		-	surpêché (O)	en bon état (V)	surpêché (O)	-
R ($< B_{ref}$)		-	surpêché et dégradé (R)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
E ($B < B_{lim}$)		-	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)

NB. Les abréviations entre parenthèses sont celles qui sont reprises dans les annexes.

Dans ce qui suit (et dans les annexes), l'année indiquée sur les tableaux et graphiques se rapporte à l'année au cours desquels les débarquements ont eu lieu ; pour autant le statut est celui estimé lors de l'évaluation de l'année suivante : ainsi '2019' présente les débarquements 2019 classés en fonction des évaluations réalisées en 2020.

3. Résultats - Bilan sur la France métropolitaine :

A. Répartition des débarquements français (en poids) selon le statut des stocks

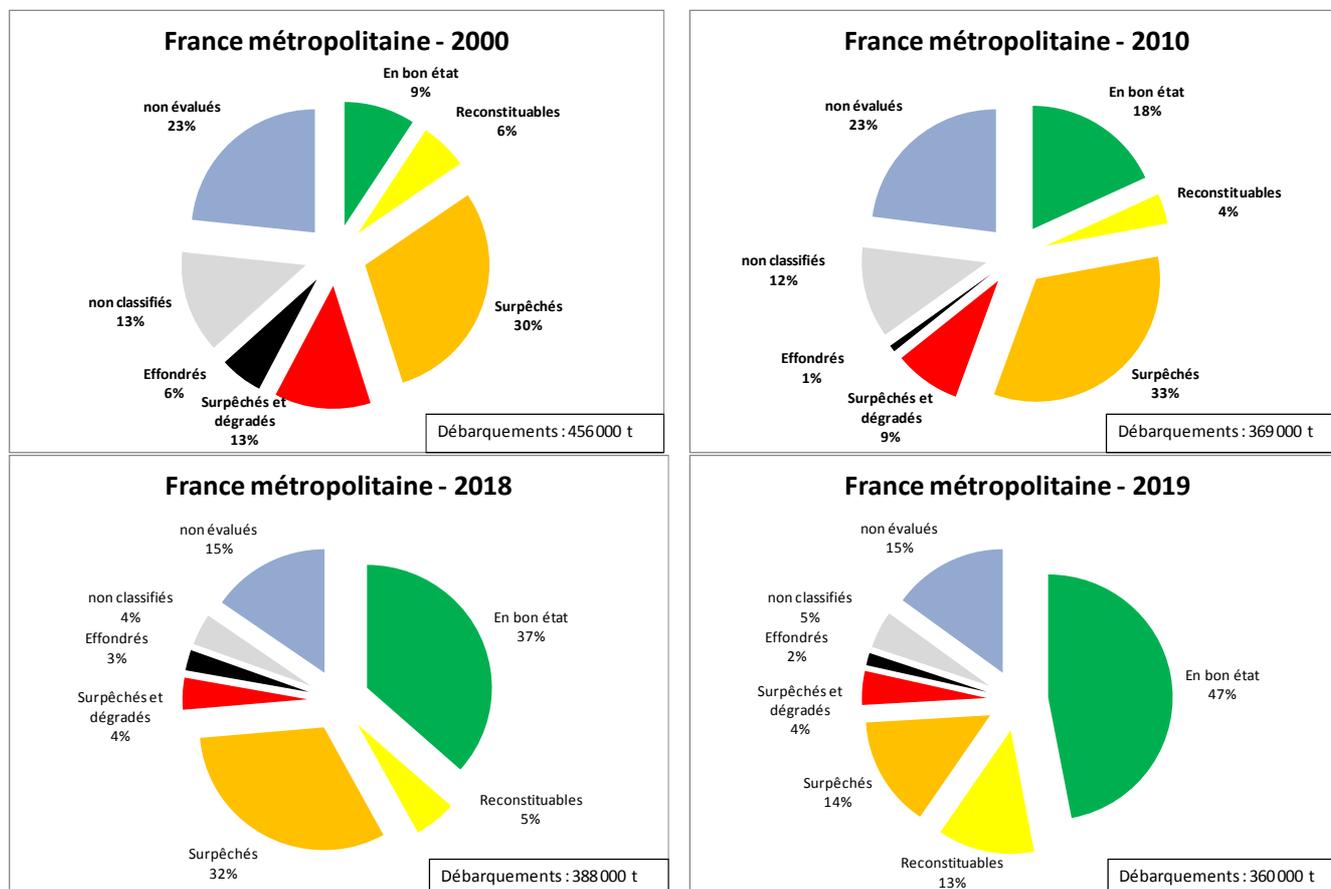


Figure 2. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Compte tenu de l'évolution positive du statut de populations dont les débarquements sont importants (merlu [9% du total], sardine [5%], cardine [1%]), et malgré le changement de statut du hareng de mer du Nord [7%] qui était en bon état et dont la biomasse est passée (juste) sous le seuil de référence, entraînant une classification en 'reconstituable', la part des populations en bon état dans les débarquements totaux hexagonaux a beaucoup augmenté, passant de 36% à 47%. La contribution des débarquements de populations 'reconstituables' a elle augmenté de 6 à 13%.

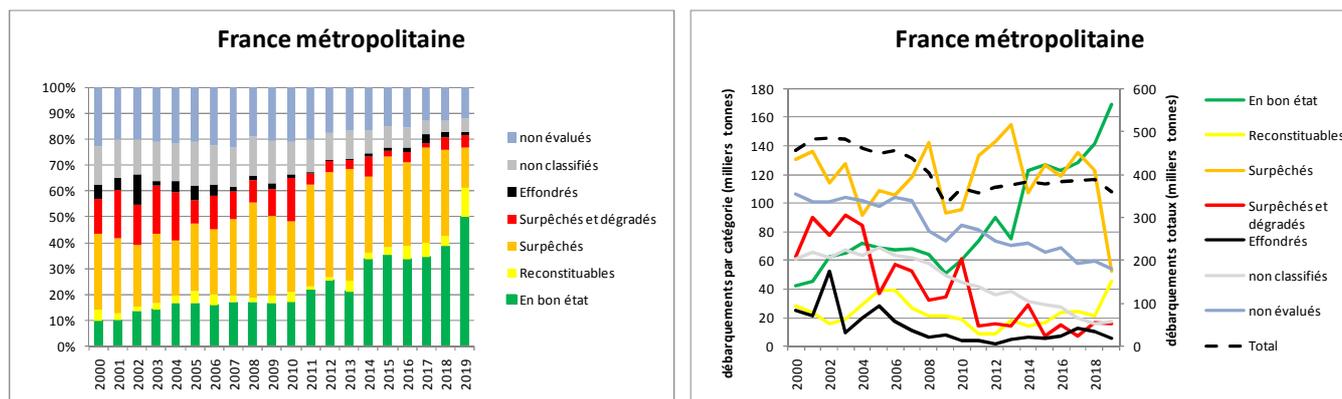


Figure 3. Evolution 2000-2019 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- L'importance des stocks en bon état a très fortement augmenté (en pourcentage et en volume) depuis le début des années 2010.
- En 2019, la part des débarquements français provenant de stocks en bon état est de 47% (contre 9% en 2000 et 18% en 2010). Si on ajoute les 13% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent 60% des quantités totales débarquées en France métropolitaine, encore loin de l'objectif de 100% fixé par la PCP pour 2020.
- Sur les presque 400 000 tonnes débarquées en France métropolitaine (provenant de l'Atlantique nord-est et de la Méditerranée), plus de la moitié (60%) provient de stocks non surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) et moins du quart (20%) de stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$).

Les débarquements provenant de stocks non classifiés ou pour lesquels aucune évaluation n'est effectuée ont baissé entre 2000 et 2019 (-57%) et leur contribution aux débarquements totaux est passée de 13 à 5% pour les stocks non classifiés (baisse consécutive à une diminution du nombre de stocks non classifiés – cf plus bas) et de 23 à 15% pour les stocks non évalués (alors que le nombre de stocks évalués est resté relativement stable).

B. Bilan en nombre de stocks évalués dans les débarquements français selon leur statut

Avertissement: la représentation en nombre ne rend compte que des stocks faisant l'objet d'une évaluation. Elle est donc complémentaire de la présentation précédente en poids mais ne doit pas occulter l'importance des populations non évaluées dans les débarquements ; ainsi pour l'Atlantique, les 105 stocks évalués et classifiés concernent 55 espèces⁸, sur près de 300 (287) débarquées au total. D'autre part il faut garder à l'esprit que chaque stock compte pour 1 quelle que soit l'importance des débarquements ; par exemple, sur les 20 stocks effondrés, les débarquements de 5 d'entre eux sont inférieurs à 1 tonne.

1. Bilan 2019

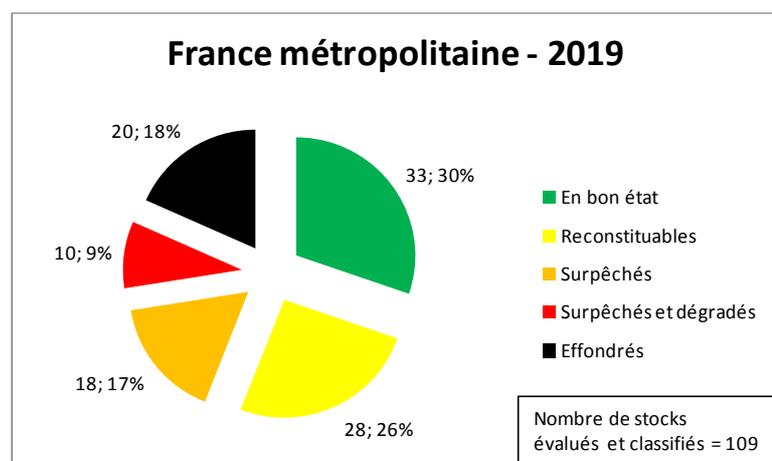


Figure 4 : **Nombre de stocks** en 2019 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

Logiquement cette représentation montre une image très différente avec, notamment, des stocks effondrés qui représentent 18% (contre 2% en poids). On peut néanmoins dire que, en nombre, 56% des stocks exploités par la pêche française métropolitaine ne sont pas surpêchés⁹.

La différence entre les deux représentations en poids et en nombre, en plus du fait que seule une représentation en poids peut rendre compte des populations non évaluées, s'explique aisément par les débarquements moyens par stock qui varient considérablement selon le statut : en moyenne 5000 tonnes pour les stocks en bon état, 300 tonnes pour les stocks effondrés.

⁸ rappelons qu'il peut y avoir plusieurs stocks pour une même espèce

⁹ parmi les 18 stocks surpêchés, 4 ont un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de F_{RMD}

2. Evolution 2000 – 2019

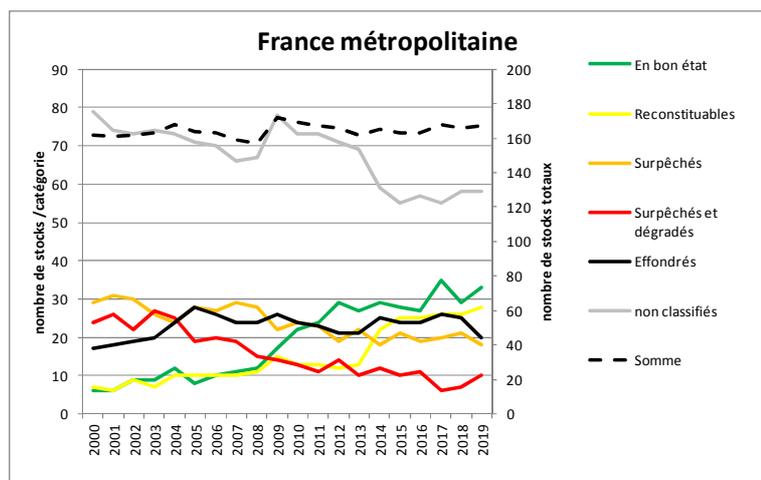


Figure 5 : Nombre de stocks évalués dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2019

Si le nombre stocks évalués dans les débarquements français est resté relativement stable au cours de la période, environ 160, le nombre de stocks classifiés a lui augmenté, en passant de 83 à 109 ; c'est le cas notamment des langoustines pour lesquelles la classification basée sur des campagnes d'observation vidéo est relativement récente ou de certains stocks de raies, pour lesquels les fortes augmentations de biomasse récentes sont considérées indiquer que ces stocks ne sont pas en situation de surpêche.

La figure 6 présente l'évolution des nombres regroupés de stocks surpêchés, non surpêchés et effondrés dans les débarquements français ;

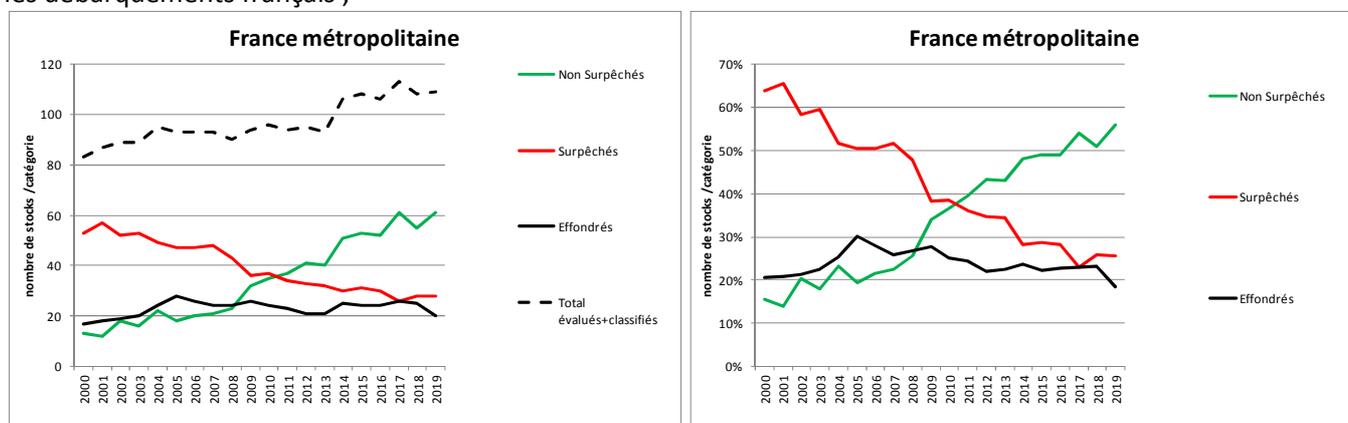


Figure 6 : à gauche : Nombre de stocks évalués et classifiés dans les débarquements français de l'Atlantique selon leur statut entre 2000 et 2019 ; à droite : en pourcentage

Depuis 2000, le nombre de stocks surpêchés (dégradés ou non) a fortement diminué, passant de 53 à 28 ; dans le même temps, le nombre de stocks en bon état ou reconstituables (ou en cours de reconstitution) a augmenté, passant de 13 en 2000 à 61 en 2019.

Il faut cependant noter que cette évolution favorable, si elle a été forte, à la fin des années 2000, début des années 2010, semble plus modérée dans les années récentes. De plus, un certain nombre de stocks qui sont exploités à des niveaux très proches de F_{RMD} peuvent basculer d'une année sur l'autre entre 'bon état' et 'surpêché', ce qui est peut expliquer les fluctuations récentes.

Ainsi, depuis le début de la PCP actuelle (2013), le nombre de stocks non surpêchés est passé de 40 à 61, et en pourcentage du nombre de stocks évalués et classifiés de 43 à 56%, soit encore loin des 100% de l'objectif fixé.

Il faut également noter que **la baisse du nombre de stocks effondrés dans les débarquements est relativement modeste (28 en 2006, 18 en 2019)**, même si la présentation en poids (cf plus haut) montre une diminution de leur contribution aux débarquements totaux beaucoup plus importante, ce qui est logique d'une part compte tenu des restrictions de captures auxquels ces stocks sont soumis, la plupart de ces stocks étant débarqués en très petites quantités, et d'autre part du fait de la **très forte augmentation des débarquements des populations en bon état (multipliés par 4 entre 2000 et 2019)**.

Si l'on regarde la situation par zone (Annexe 1), la situation, pour l'Atlantique, est assez similaire selon les zones en termes d'importance relative des différentes catégories, avec néanmoins une proportion légèrement plus importante de stocks en bon état dans le golfe de Gascogne que dans les autres zones. Le graphique rendant compte de la situation en Méditerranée doit être regardé avec prudence car il ne concerne que 8 stocks.

Conclusion

Le niveau de biomasse aujourd'hui dépend de la pression de pêche à laquelle le stock (i.e. toutes les classes d'âge qui le constituent) a été soumis dans les années antérieures, ainsi que des niveaux passés du recrutement (arrivée des jeunes poissons issus de la reproduction) et de la mortalité dite naturelle. L'évolution de la biomasse d'un stock est plus lente que celle de la pression de pêche et il faut du temps pour qu'un stock se rétablisse après une réduction de la pression de pêche, surtout pour les espèces à vie longue et d'autant plus si le niveau de biomasse est tombé très bas (stocks effondrés). Un stock peut donc être 'non surpêché' mais dans un état non satisfaisant, du fait d'une surpêche passée (exemple du bar du stock nord) ; on parle alors de stocks 'reconstituables', c'est à dire pour lesquels la pression de pêche est compatible avec une possible reconstitution. Pour autant, cela ne signifie pas nécessairement que le stock va effectivement se reconstituer (voir par exemple le merlan de l'ouest de l'Ecosse, ou plus connu mais plus loin, la morue de Terre-Neuve). A l'inverse une augmentation de la pression de pêche peut générer une surpêche sans conduire (immédiatement) la biomasse en dessous du seuil de référence, d'où la catégorie 'surpêché' [mais non dégradé] (e.g. lieu noir de mer du Nord-Ouest Ecosse, églefin de mer Celtique, et sole du golfe du Gascogne).

L'amélioration (davantage de débarquements provenant de stocks en bon état) montrée dans cette note est également observée à l'échelle de l'ensemble de l'Atlantique nord-est. Le CIEM, dans ses 'fisheries overviews'¹⁰ confirme la baisse des taux d'exploitation et l'augmentation des biomasses dans la plupart des zones. De son côté, la Commission européenne (CE, 2019¹¹) atteste que la biomasse des stocks évalués dans les eaux européennes de l'Atlantique a augmenté de 48% entre 2003 et 2018, et qu'en moyenne les stocks sont exploités au niveau de la mortalité par pêche F_{RMD} . En Méditerranée, à l'exception du thon rouge, la situation reste très préoccupante.

Cette amélioration (en Atlantique et pour le thon rouge en Méditerranée) est la conséquence d'une combinaison de décisions de gestion adaptées et respectées (incluant des quotas restrictifs, des mesures techniques (maillages, fermetures spatio-temporelles), des limitations d'effort de pêche, des sorties de flotte), et pour certains stocks de conditions environnementales plus favorables.

Cependant, malgré la nette amélioration, ce bilan montre que le premier objectif de la PCP ($F \leq F_{RMD}$ pour tous les stocks en 2020) n'est pas atteint et celui de la DCSMM (tous les stocks en bon état $F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{RMD}$) encore moins.

Il montre également à la fois que la forte amélioration, en termes de nombre de stocks en bon état, observée dans les années 2000 se ralentit dans les années récentes, mais que les débarquements des stocks en bon état continuent à augmenter fortement (conséquence à la fois d'une augmentation des débarquements de certains stocks qui étaient déjà en bon état précédemment, de l'apparition récente de nouveaux stocks dans la catégorie 'en bon état' pour lesquels les débarquements sont importants (merlu, maquereau, sardine du golfe de Gascogne, baudroies et cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne).

Il faut aussi noter que le nombre de stocks effondrés dans les débarquements ne se modifie pas sensiblement, même si leurs débarquements et leur contribution ont diminué. Certains stocks effondrés montrent des signes d'amélioration (sole de mer du Nord, bar de Manche, chinchard de l'Atlantique) contrairement à d'autres (cabillaud de mer du Nord, cabillaud et merlan de mer Celtique, cabillaud et merlan de l'ouest de l'Ecosse) pour lesquels les biomasses n'augmentent pas, voire continuent à se dégrader.

¹⁰ <http://www.ices.dk/advice/Fisheries-overviews>

¹¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019DC0274&from=EN>

Enfin, il convient de rappeler que beaucoup (la plupart) des évaluations réalisées ne tiennent pas compte des relations prédateurs-proies. Or, dans un contexte où les stocks sont au RMD ou s'en approchent, ces interactions risquent de jouer un rôle très important dans l'évolution des biomasses (en plus d'une compétition pour une nourriture limitée, une augmentation de biomasse d'un prédateur aura un impact négatif sur la biomasse de ses proies, et inversement). Enfin, si l'évolution des conditions environnementales est en partie prise en compte dans les paramètres de croissance (poids pour une taille donnée par exemple), les effets futurs du changement global en termes de modification possible de la répartition des espèces ne sont pas intégrés dans les évaluations présentes, ni dans les valeurs de référence.

Annexe 1 – détail par zone

La liste des stocks par zone et par catégorie et leurs débarquements sont donnés en annexe 4.

A. Mer du Nord + Manche Est

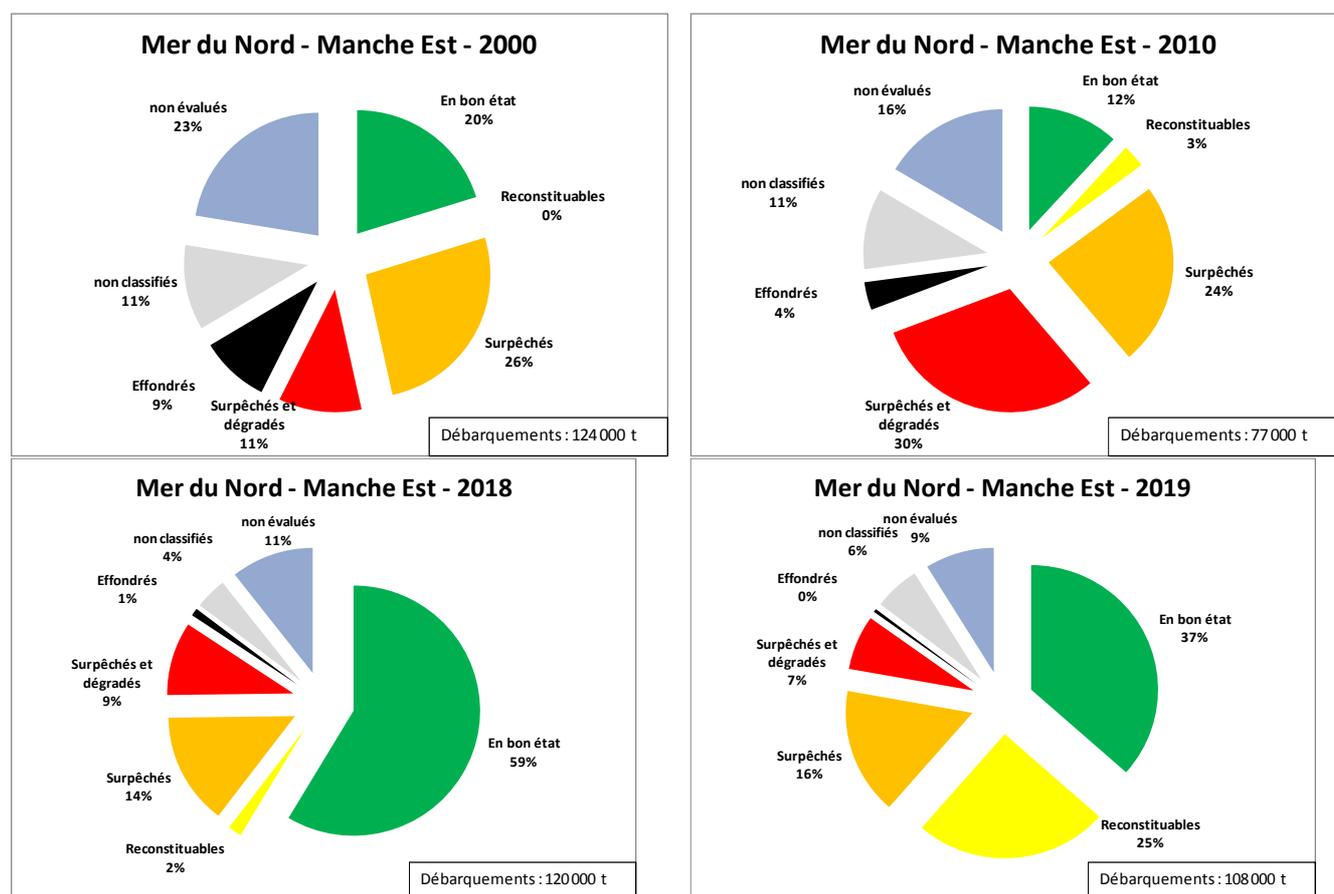


Figure A-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Entre 2018 et 2019, la principale évolution concerne le **hareng** (23% du total de la zone) qui en 2018 était en bon état et pour lequel la biomasse vient de passer sous le seuil et qui est donc, en 2019, estimé reconstituable, et, à l'inverse et dans une moindre mesure, le **merlu** qui était surpêché (après révision) en 2018 et est estimé 'en bon état'. Cela explique que la part des débarquements de poissons de populations en bon état soit passée de 59 à 37%.

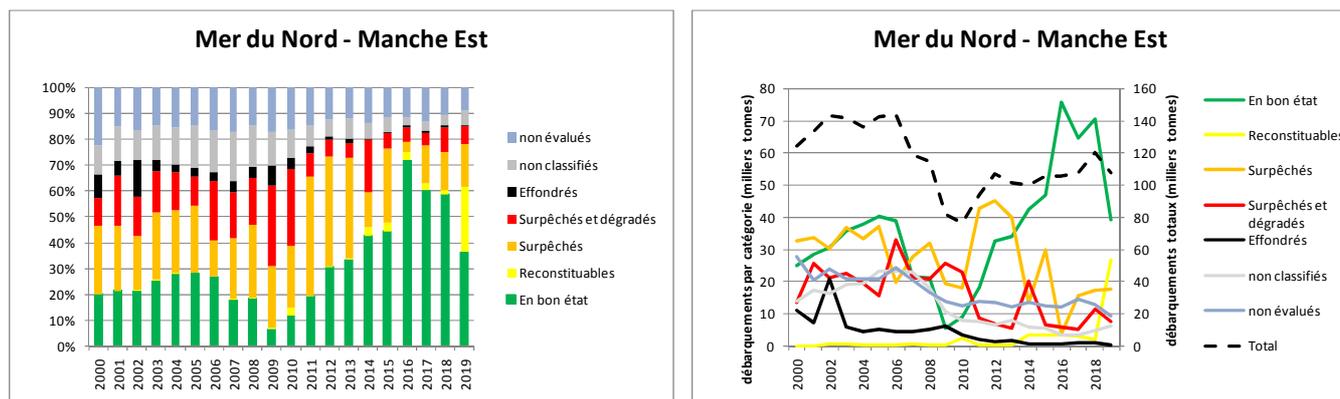


Figure A-2. Evolution 2000-2019 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution des stocks en bon état a très fortement augmenté (en pourcentage et en volume) au début des années 2010 ; elle est en forte baisse en 2019.
- En 2019, la part des débarquements français provenant de stocks de mer du Nord et Manche Est en bon état est de 37%.

Si on ajoute les 25% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent plus de la moitié (61%) des quantités totales débarquées de cette zone. Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté dans les années 2000 (principalement du fait de la chute des débarquements de hareng et de lieu noir), mais sont globalement stables depuis le début des années 2010.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en mer du Nord – Manche Est sont :

- **en bon état** : la **coquille Saint Jacques** de baie de Seine (22%), , le **maquereau** de l'Atlantique (9%), le **merlu** de l'Atlantique nord (2%), la **seiche** de Manche (2%), la **sole** de Manche Est (1%) ;
- **reconstituables / en reconstitution** : le **hareng** de mer du Nord-Manche Est (23%), la **lingue** (1%), les **émissoles** de l'Atlantique nord-est (1%) ;
- **surpêchés** : le **lieu noir*** de mer du Nord – Ecosse (10%), le **merlan** de mer du Nord-Manche Est (3%), les **calmars** de Manche (2%) ;
- **surpêchés et dégradés** : le **buccin** de Manche Est (6%), le **chinchard** de mer du Nord-Manche Est (0.8%), , le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (0.5%), la **sole** de mer du Nord (0.1%) ;
- **effondrés** : le **cabillaud** de mer du Nord-Manche Est (0.4%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : les **roussettes**, la plupart des **raies**, la **sardine** de Manche, le **rouget**. Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : l'**amande**, le **tacaud**, le **buccin**, la **dorade grise**...

Bilan 2019 en nombre de stocks

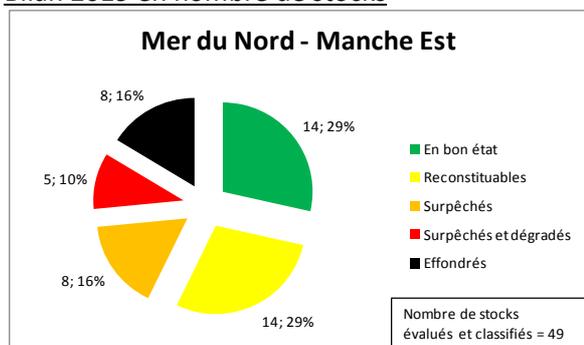


Figure A-3 : Nombre de stocks en 2019 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

* le lieu noir est classé surpêché mais a un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de FRMD

B. Manche Ouest + mers Celtiques

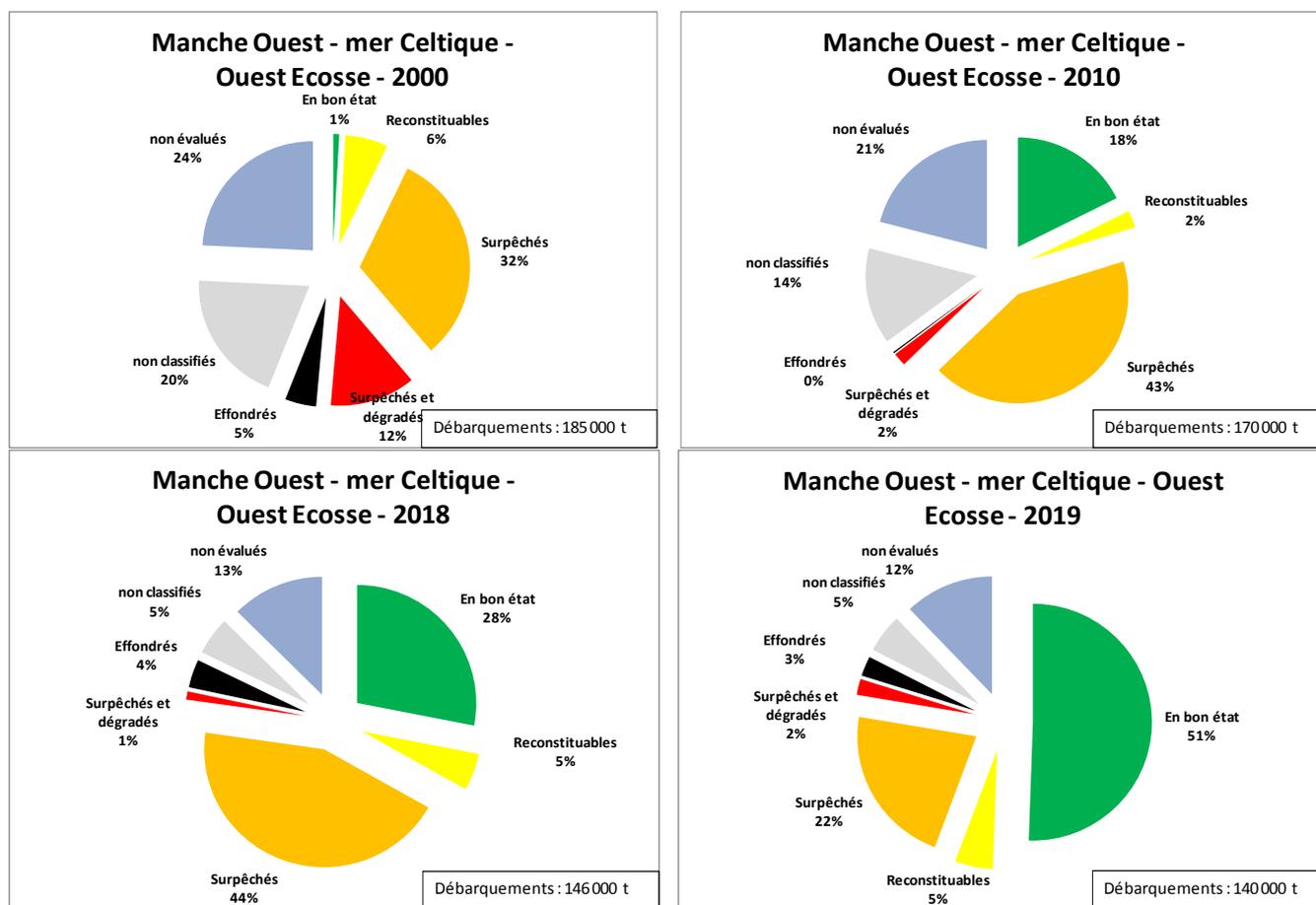


Figure B-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Entre 2018 et 2019, les principales évolutions concernent la **cardine** de mer Celtique (2.4%), la **sardine** du golfe de Gascogne¹³ (5.3%) et surtout le **merlu** (12.7% des débarquements 2019 de la zone) (après révision) qui en 2018 étaient surpêchés et qui sont estimés en bon état en 2019. Cela explique que le % de débarquements de poissons de stock e bon état est passé de 28 à 51%.

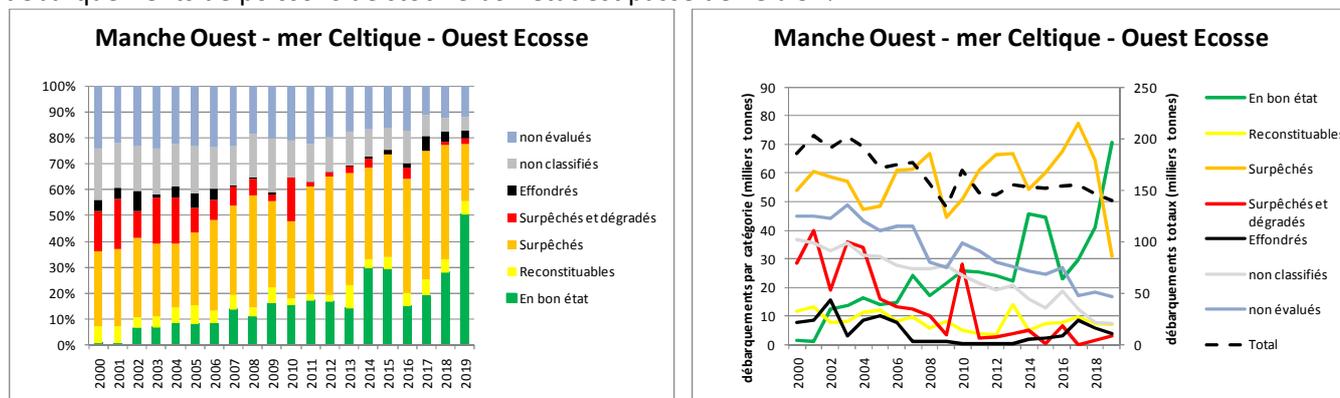


Figure B-2. Evolution 2000-2019 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

¹³ la sardine capturée au sud de la mer Celtique appartient au stock du golfe de Gascogne

Principales conclusions :

- **La contribution des stocks en bon état a globalement augmenté (en pourcentage et en volume) depuis le début des années 2010.**

L'augmentation la plus forte a eu lieu entre 2018 et 2019, principalement du fait de trois stocks importants qui étaient surpêchés ne le sont plus : c'est le cas du **merlu** et de la **cardine** et de la **sardine** (la partie du stock du golfe de Gascogne pêchée dans le sud de la mer Celtique)

- **En 2019, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest et mers Celtiques en bon état est de 51%.**

Si on ajoute les 5% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent plus de la moitié (56%) des quantités totales débarquées de cette zone. Il faut également noter que la baisse des débarquements totaux dans la zone dans les années 2000 (principalement du fait d'une diminution des débarquements de merlan bleu et d'espèces d'eaux profondes).

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Manche Ouest et mers Celtiques sont :

- **en bon état** : le **merlu** de l'Atlantique nord (13% des débarquements totaux de la zone en 2019), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (9%), la **Coquille Saint Jacques** (de la baie de Saint Briec) (7%), la **sardine** du golfe de Gascogne (5%), l'**araignée** de Manche Ouest (4%), le **maquereau** de l'Atlantique (4%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (2.4%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (2.2%), la **seiche** (1.5%), la **lingue bleue** de l'Ouest de l'Ecosse (1.2%) ;
- **reconstituables / en reconstitution** : le **sabre noir**, les **émissoles** et la **lingue franche** de l'Atlantique nord-est, la **raie fleurie** de mer Celtique-golfe de Gascogne (autour de 1% chaque) ;
- **surpêchés** : le **merlan bleu** de l'Atlantique nord-est (11%), le **buccin** de Manche Ouest (6%), l'**églefin*** de mer Celtique-Manche Ouest (3.3%), le **lieu noir*** de mer du Nord – Ouest Ecosse (1%) ;
- **surpêchés et dégradés** : le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne, le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (autour de 1% chaque) ;
- **effondrés** : le **merlan** (2.3%) et le **cabillaud** (0.3%) de mer Celtique et Manche Ouest, le **cabillaud** de l'ouest de l'Ecosse (0.1%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le grondin rouge de l'Atlantique nord-est (1.4%), les **roussettes** de mer Celtique, la **baudroie** de l'Ouest de l'Ecosse, la **sardine** de Manche ;

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : l'**amande**, le **vanneau**, le **tacaud**, le **congre**, la **dorade grise**, le **Saint-Pierre**,...

Bilan 2019 en nombre de stocks

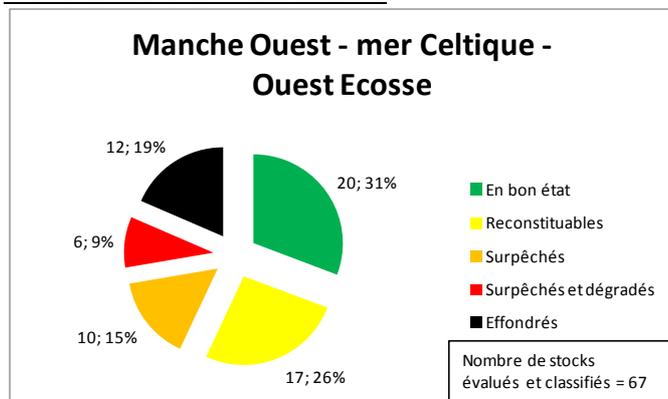


Figure B-3 : **Nombre de stocks** en 2019 et **pourcentage** (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

* l'églefin et le lieu noir sont classés 'surpêchés' mais ont des taux d'exploitation inférieurs à la fourchette haute autour de FRMD

C. Golfe de Gascogne

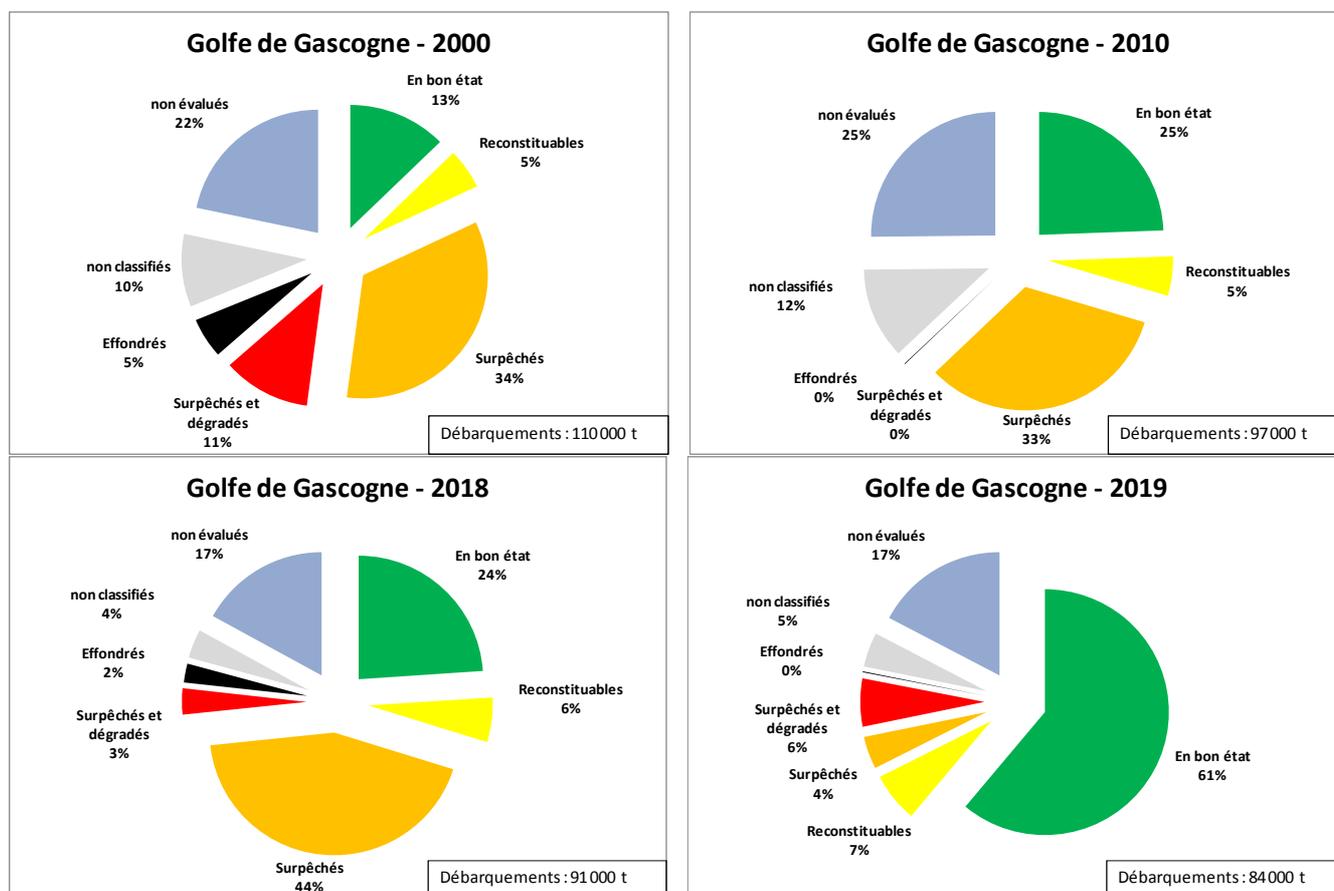


Figure C-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Entre 2018 et 2019, les principales évolutions concernent la **sardine** (19.5% des débarquements de la zone en 2019), le **merlu** (après révision) (16.1%) la **cardine** (1.5%) qui en 2018 étaient surpêchés et qui sont estimés en bon état en 2019. Cela explique que le pourcentage de débarquements de poissons de stock en bon état est passé de 24 à 61%.

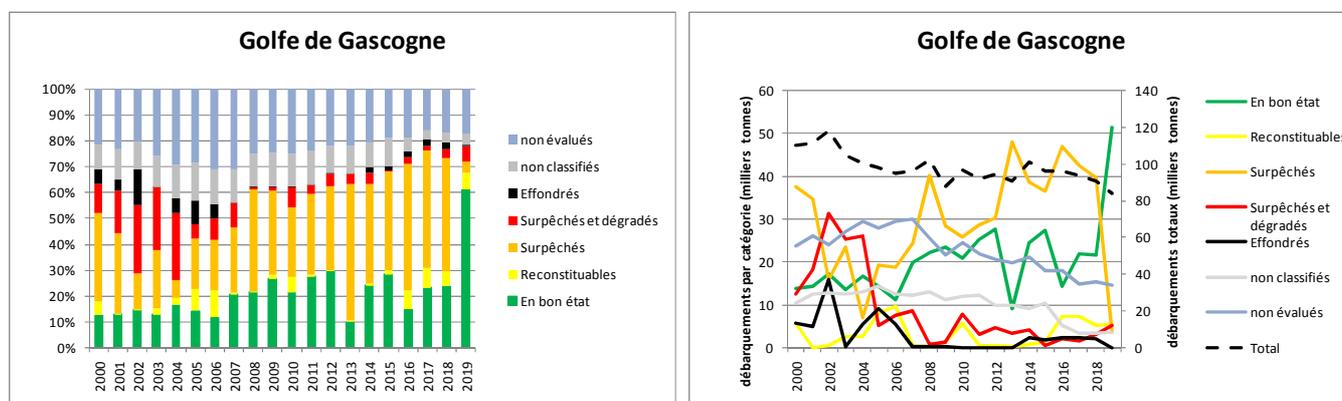


Figure C-2. Evolution 2000-2018 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- **La contribution des stocks en bon état a fluctué (en pourcentage et en volume) au début des années 2010, avec une très forte augmentation en 2019**, principalement du fait de trois stocks importants qui étaient surpêchés ne le sont plus (**merlu, sardine et cardine**).

- **En 2019, la part des débarquements français provenant de stocks du golfe de Gascogne en bon état est de 61%.**

Si on ajoute les 7% de stocks reconstituables ou en reconstitution, les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent 68% des quantités totales débarquées de cette zone.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez peu évolué globalement, ce qui masque des tendances différentes pour des stocks importants (baisse des débarquements d'anchois, hausse des débarquements de merlu).

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks dans le golfe de Gascogne sont :

- **en bon état** : la **sardine** du golfe de Gascogne (19.5%), le **merlu** de l'Atlantique nord (16.1%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (5.7%), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (4.9%), le **maquereau** de l'Atlantique (3.1%), le **bar** du golfe de Gascogne (2.6%), l'**anchois** du golfe de Gascogne (2.5%), la **seiche** du golfe de Gascogne (3.7%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (1.5%), l'**araignée** de Manche Ouest (1.2%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : la **langoustine** du golfe de Gascogne (2.6%), le **merlan** du golfe de Gascogne (1.6%), la **raie fleurie** de mer Celtique-golfe de Gascogne (0.9%) et le **thon rouge** de l'Atlantique et Méditerranée (0.6%) ;

NB. tous les stocks de cette catégorie le sont par défaut en l'absence de point de référence sur la biomasse ;

- **surpêchés** : la **sole*** du golfe de Gascogne (3.6%) ;

- **surpêchés et dégradés** : le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (3.4%), le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (1.7%) et les **calmars** du golfe de Gascogne (1.2%) ;

- **effondrés** : la **dorade rose** des mers Celtiques et golfe de Gascogne et l'**anguille** de l'Atlantique nord-est ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le lieu jaune du golfe de Gascogne, la roussette du golfe de Gascogne, le rouget du golfe de Gascogne.

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **congre**, le **tacaud**, la **coque**, la **coquille St-Jacques**, la **dorade grise**, le **maigre**, le **céteau**, la **dorade royale**, le **Saint-Pierre**, ...

Bilan 2019 en nombre de stocks

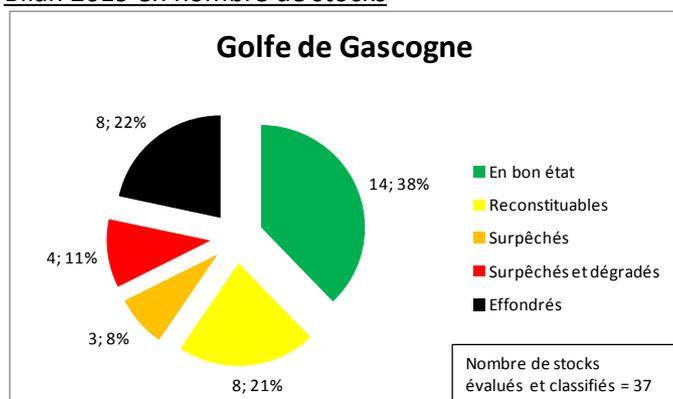


Figure C-3 : **Nombre de stocks en 2019 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.**

* la sole du golfe de Gascogne est classée surpêchée mais a un taux d'exploitation inférieur à la fourchette haute autour de F_{RMD} .

D. Méditerranée

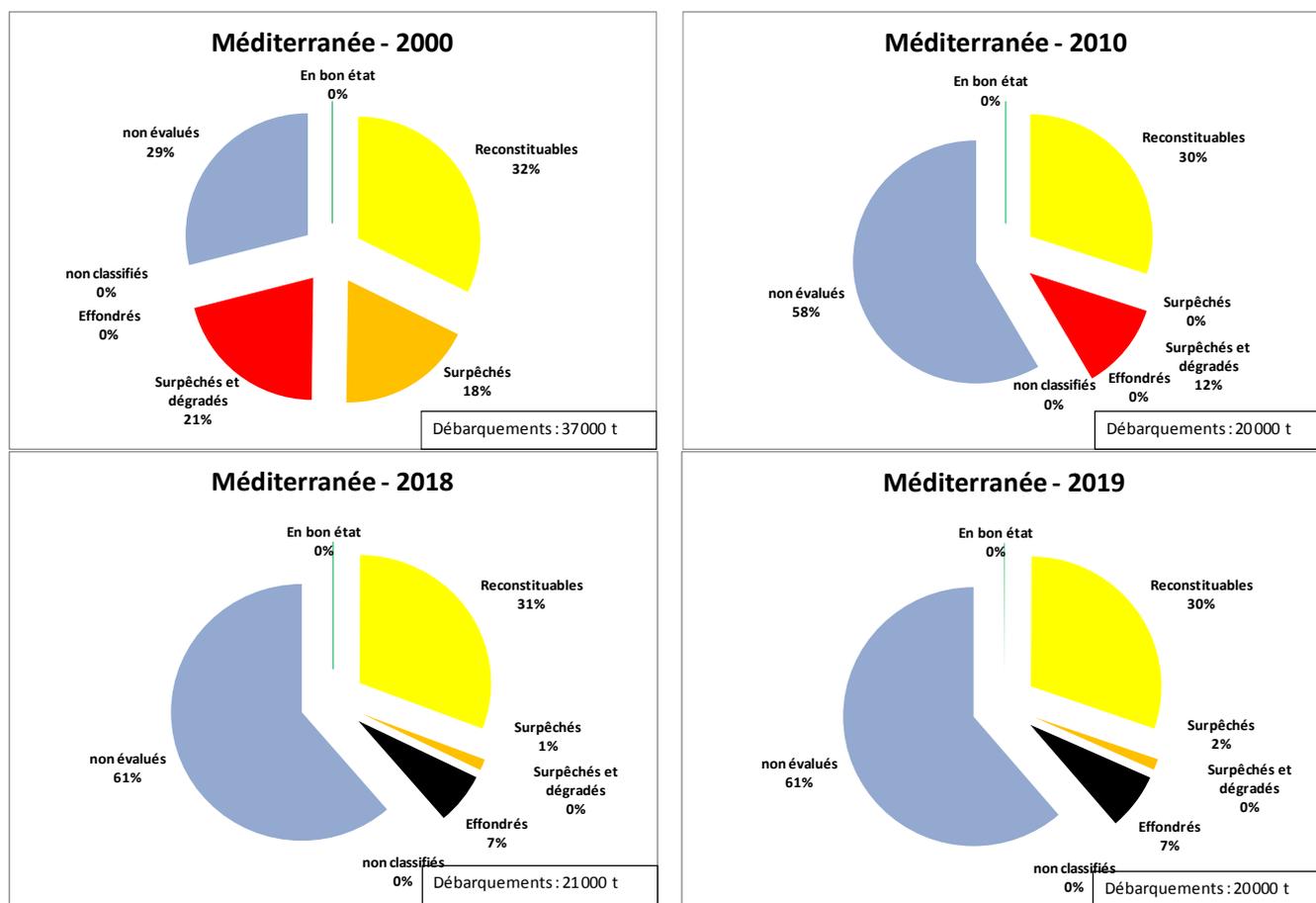


Figure D-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Pas d'évolution notable

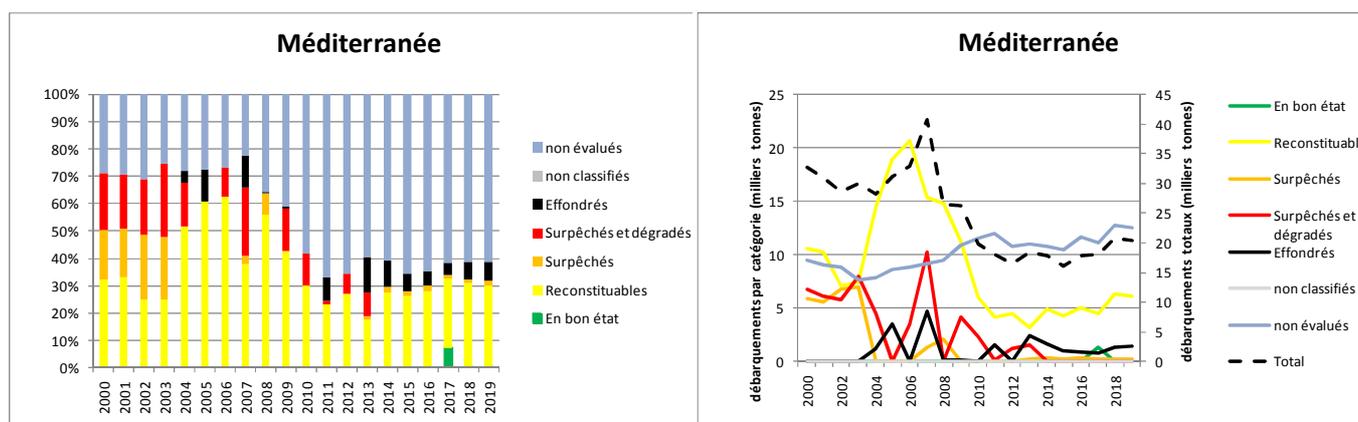


Figure D-2. Evolution 2000-2019 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- **La contribution des populations en bon état aux débarquements français en Méditerranée est quasi nulle.**
- **En 2019, 30% des débarquements français proviennent de stocks reconstituables ou en cours de reconstitution.**

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté à la fin des années 2000 (principalement du fait des restrictions sur le thon rouge durant cette période).

L'augmentation de la contribution des stocks non évalués entre 2007 et 2011 doit être regardée avec prudence, les statistiques de débarquements étant peu précises jusque dans les années récentes.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Méditerranée sont :

- **en bon état** : le germon (mais quantité très faible : 15 tonnes) ;
- **reconstituables / en reconstitution** : le **thon rouge*** de l'Atlantique – Méditerranée (24.1%), l'**anchois** du golfe du Lion (3.8%), la **sardine*** du golfe du Lion (1.9%) et l'**espadon** (0.4%) ;
- **surpêchés** : le **rouget de vase** du golfe du Lion (1.4%) ;
- **effondrés** : le **merlu** du golfe du Lion (5.3%) et l'**anguille** (1.8%).

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **poulpe**, le **maquereau**, la **dorade royale**, la **baudroie**

* pour ces deux stocks (thon rouge et sardine, il n'existe pas de point de référence pour la biomasse) ; pour le thon rouge la biomasse est en très forte augmentation ; la sardine est considérée en déséquilibre écologique, avec un statut à la limite entre 'reconstituable' et 'effondré',

Bilan 2019 en nombre de stocks

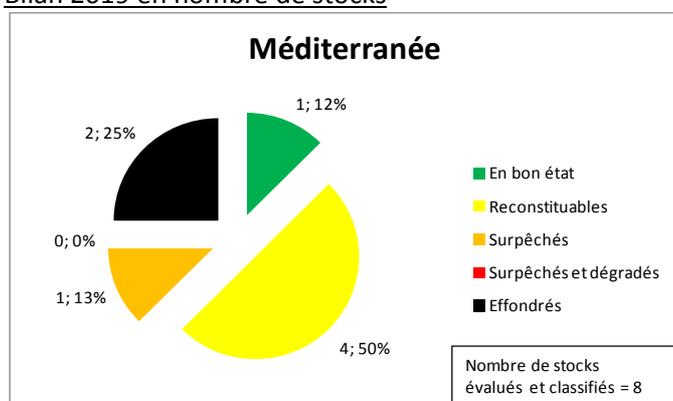


Figure D-3 : **Nombre de stocks en 2019 et pourcentage (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.**

E. Mer de Barents + mer de Norvège

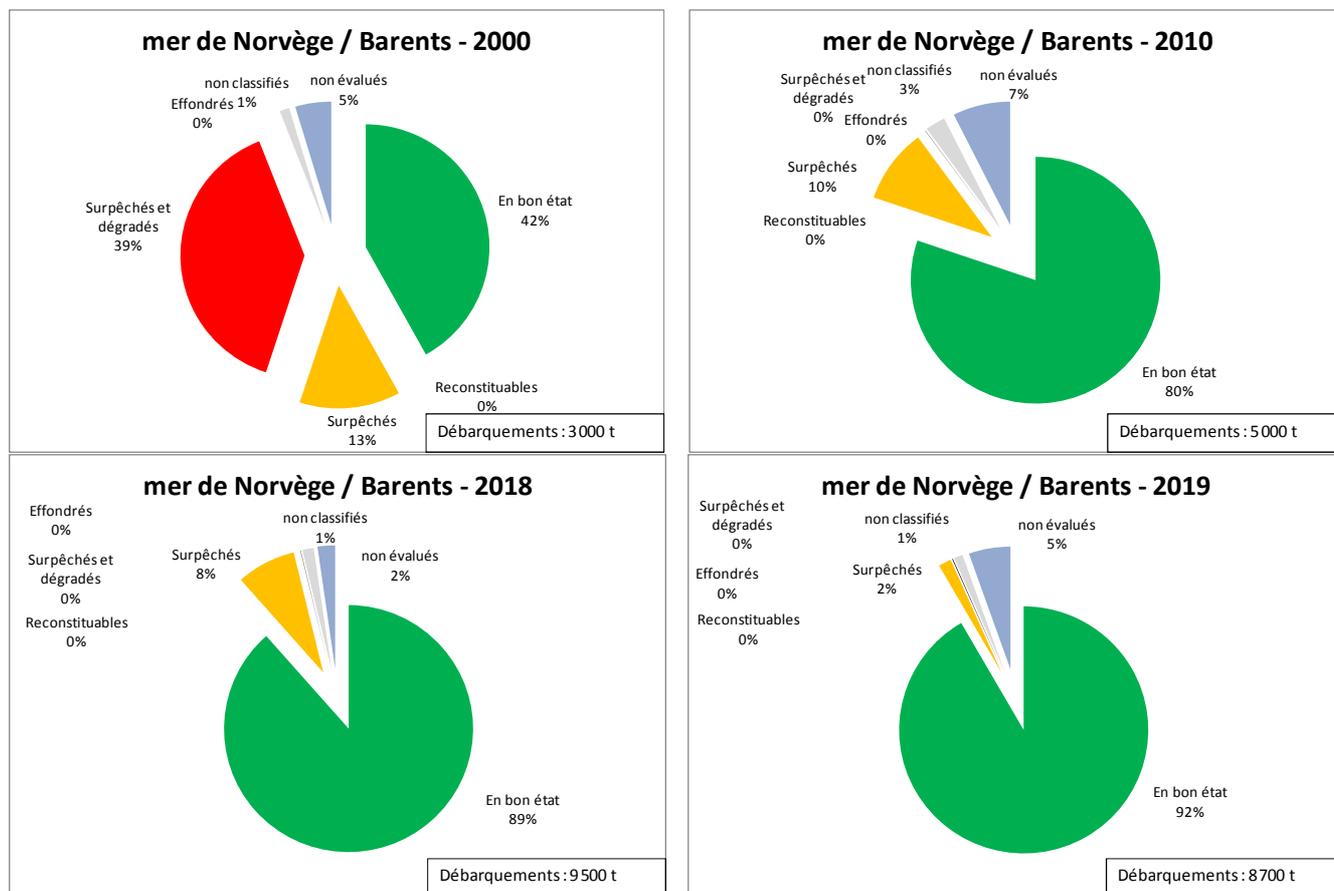


Figure E-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2018 après révision, et 2019)

Evolution 2018-2019

Pas d'évolution de statut, juste des variations des volumes capturés : davantage de lieu noir (en bon état) et moins de merlan bleu (surpêché) et de maquereau (en bon état)

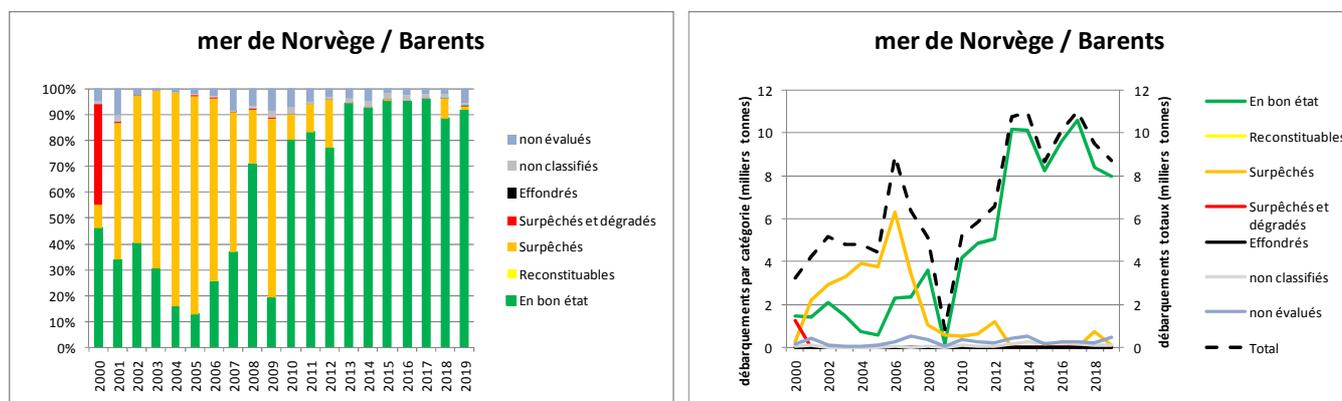


Figure E-2. Evolution 2000-2019 de l'importance relative (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

Le lieu noir et surtout le cabillaud dominent les débarquements français de cette zone. Le taux d'exploitation du cabillaud de mer de Barents – mer de Norvège qui en 2018, était, selon l'évaluation réalisée en 2019, très légèrement au-dessus du seuil RMD (F_{RMD}), a été révisé légèrement à la baisse, reclassant cette population en 'bon état'.

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement fluctué depuis le début des années 2000 (principalement du fait des variations des possibilités de pêche sur le cabillaud).

On peut citer, parmi les espèces présentes en mer de Barents – mer de Norvège, les stocks :

- **en bon état** : le **cabillaud** de la mer de Barents – mer de Norvège (73 %) et le **lieu noir** de la mer de Barents – mer de Norvège (18%)
- **surpêchés** : l'églefin de la mer de Barents – mer de Norvège, mais en très petite quantité (1.6%)

Bilan 2019 en nombre de stocks

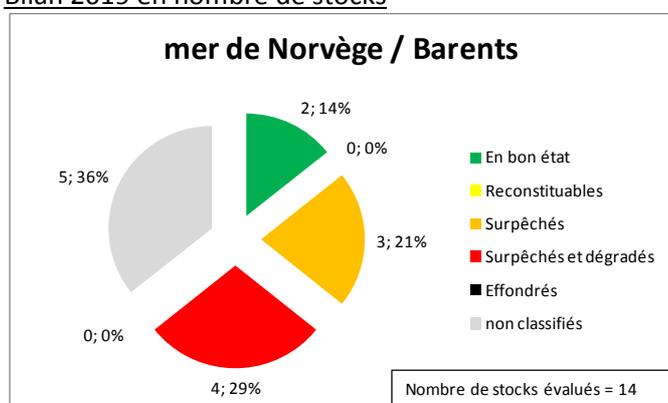


Figure E-3 : **Nombre de stocks** en 2019 et **pourcentage** (séparés par un point-virgule) pour les différentes catégories de stocks évalués et classifiés.

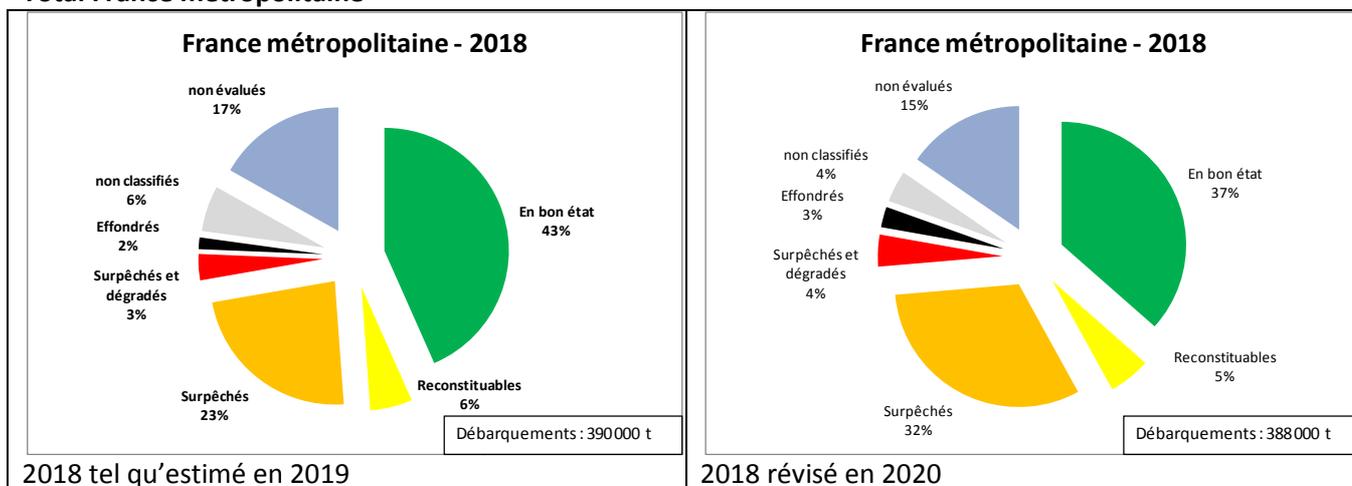
Annexe 2 : Explications sur la révision en 2020 des statuts pour l'année 2018

Cette annexe explique les différences entre les résultats montrés en 2020¹⁶ pour l'année 2018 et ceux présentés cette année consécutifs à certaines révisions sur les diagnostics et certaines quantités débarquées.

Chaque nouvelle évaluation recalculé l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue.

Enfin des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Total France métropolitaine

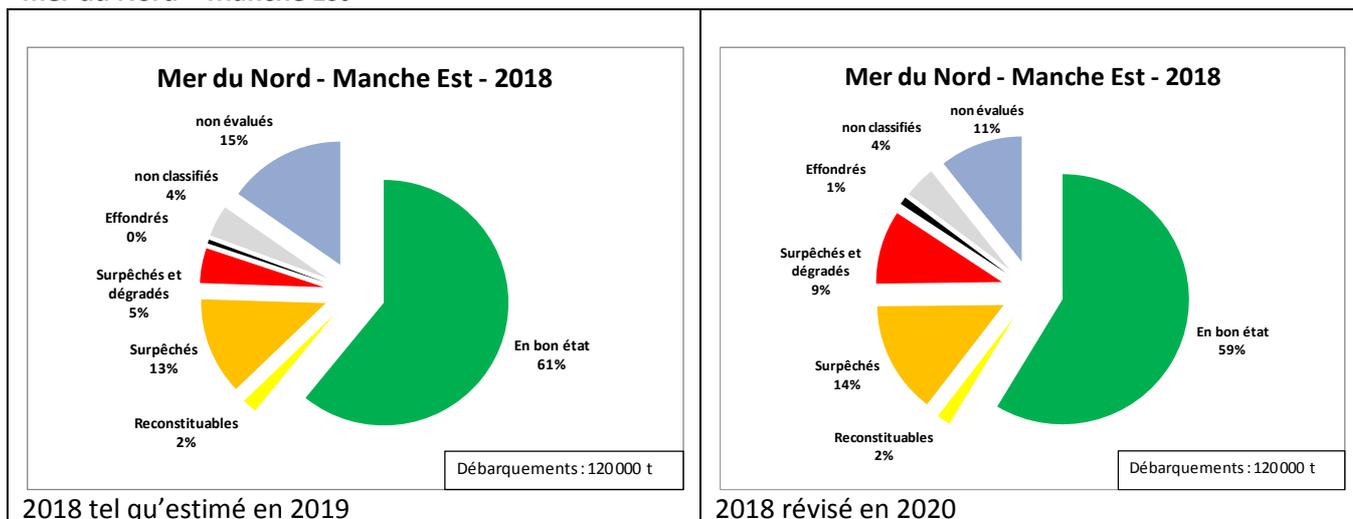


Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Les principales révisions de statut pour l'année 2018 concernent le maquereau [5.5% du total], le cabillaud de mer de Barents-Norvège [1.7% du total], et le bar du golfe de Gascogne [0.6%] qui étaient l'an dernier estimés surpêchés et dont le statut a été révisé en 'bon état'. Des révisions dans l'autre sens ont également eu lieu : le merlu [10% du total], le lieu noir [4.1%], la cardine [1.2%] ont été révisés de 'en bon état' en 'surpêché'. Ces révisions expliquent que le pourcentage de débarquements de populations en bon état a été révisé de 43 à 37%, et celui des populations surpêchées de 23 à 32%. Ces révisions ne remettent néanmoins pas en cause la tendance à l'amélioration du statut des populations observée depuis 20 ans.

¹⁶ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00675/78708/>

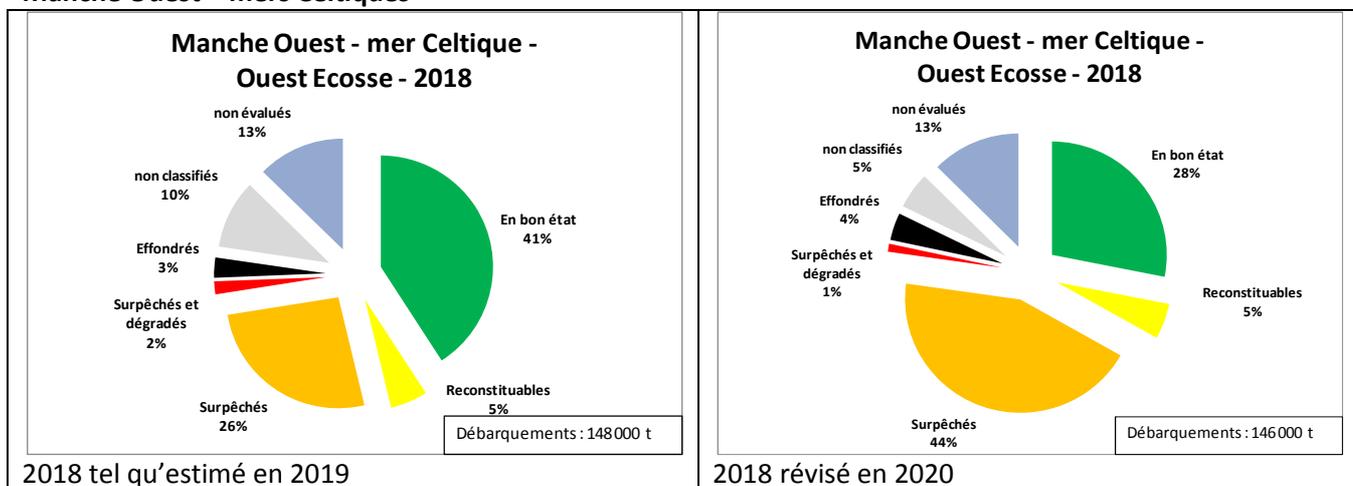
mer du Nord – Manche Est



Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Les principales révisions de statut pour 2018 concernent le lieu noir (10.2% des débarquements de la zone) et le merlu (2.2%) dont le statut a été révisé de 'en bon état' en 'surpêché' ; à l'inverse le maquereau (9.2%) a été révisé de 'surpêché' en 'en bon état', ces révisions se compensant, les pourcentages sont peu affectés (de 61 à 59%).

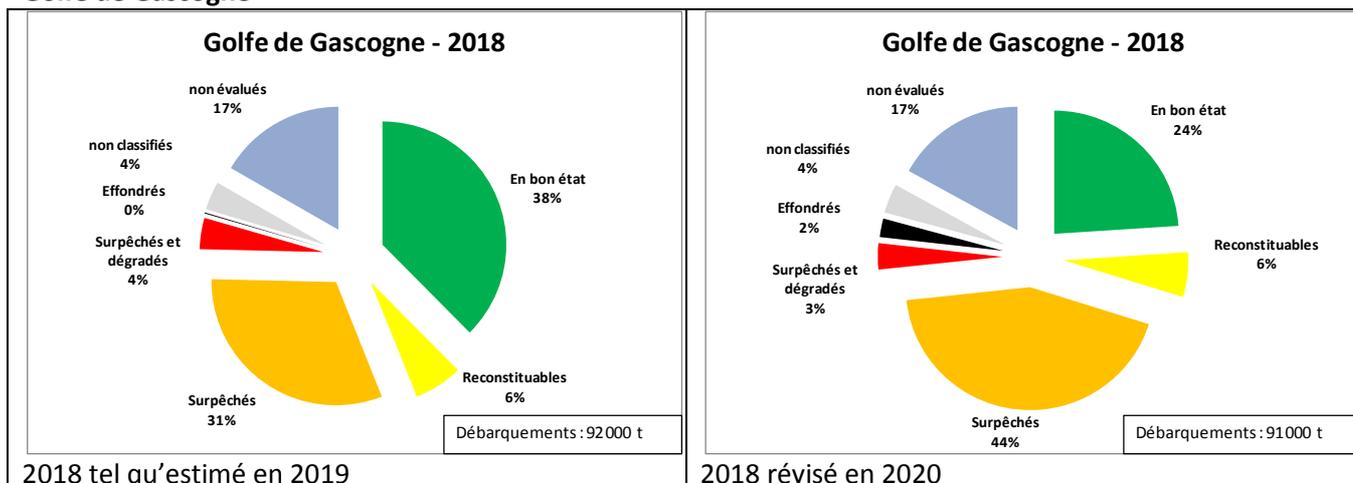
Manche Ouest – mers Celtiques



Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Les principales révisions de statut pour 2018 concernent le merlu (13.6% du total de la zone), le lieu noir (2.4%) et la cardine (2.3%) ont été révisés de 'en bon état' en 'surpêché' ; à l'inverse le maquereau (4.3%) a été révisé de 'surpêché' en 'en bon état', ces révisions ont affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2018 qui a été révisée de 41 à 28%.

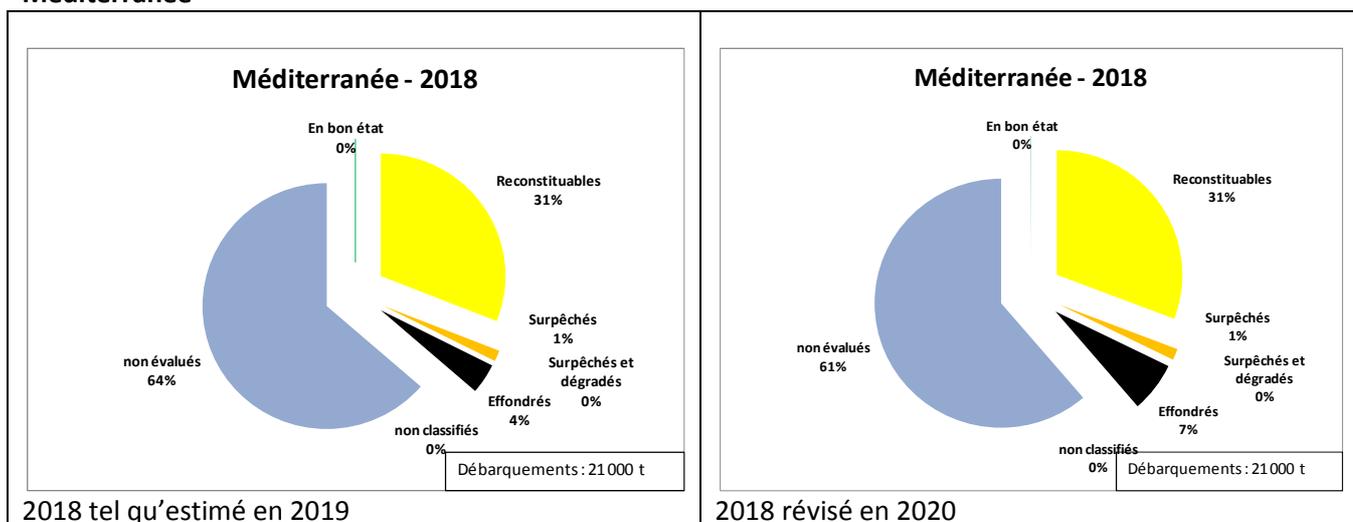
Golfe de Gascogne



Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Les principales révisions de statut pour 2018 concernent le merlu (17.9% des débarquements de la zone en 2018), la cardine (1.5%) dont le statut a été révisé de 'en bon état' en 'surpêché' ; à l'inverse le maquereau (3.6%) a été révisé de 'surpêché' en 'en bon état', ces révisions ont affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2018 qui a été révisée de 38 à 24%.

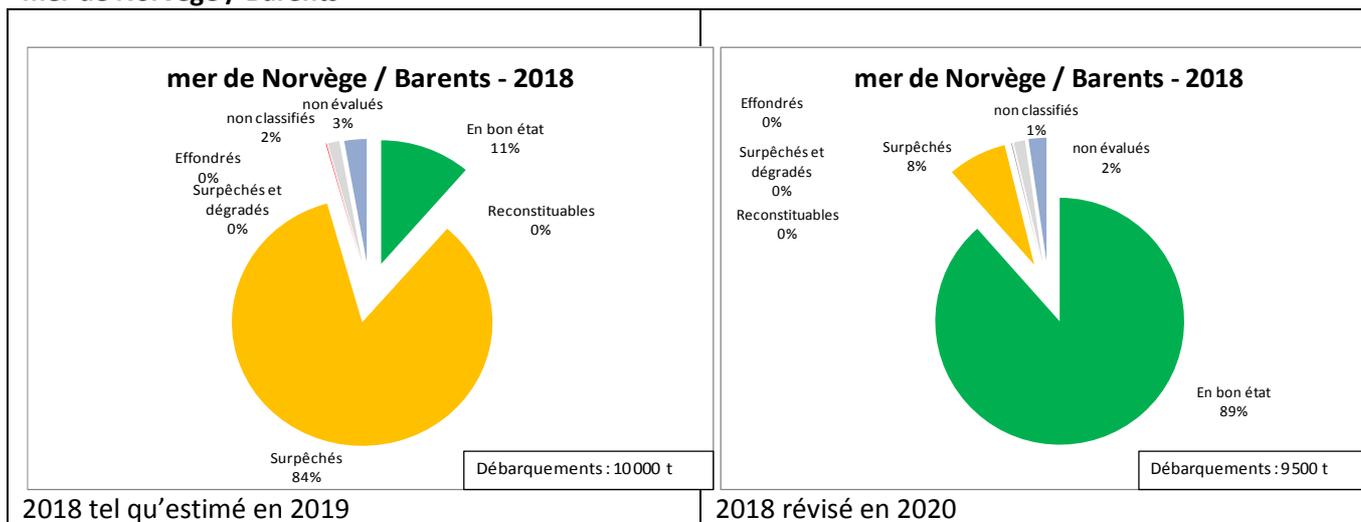
Méditerranée



Révision de la photographie pour l'année 2018 :

Pas de révision de statut, mais de légères révisions des statistiques de débarquements.

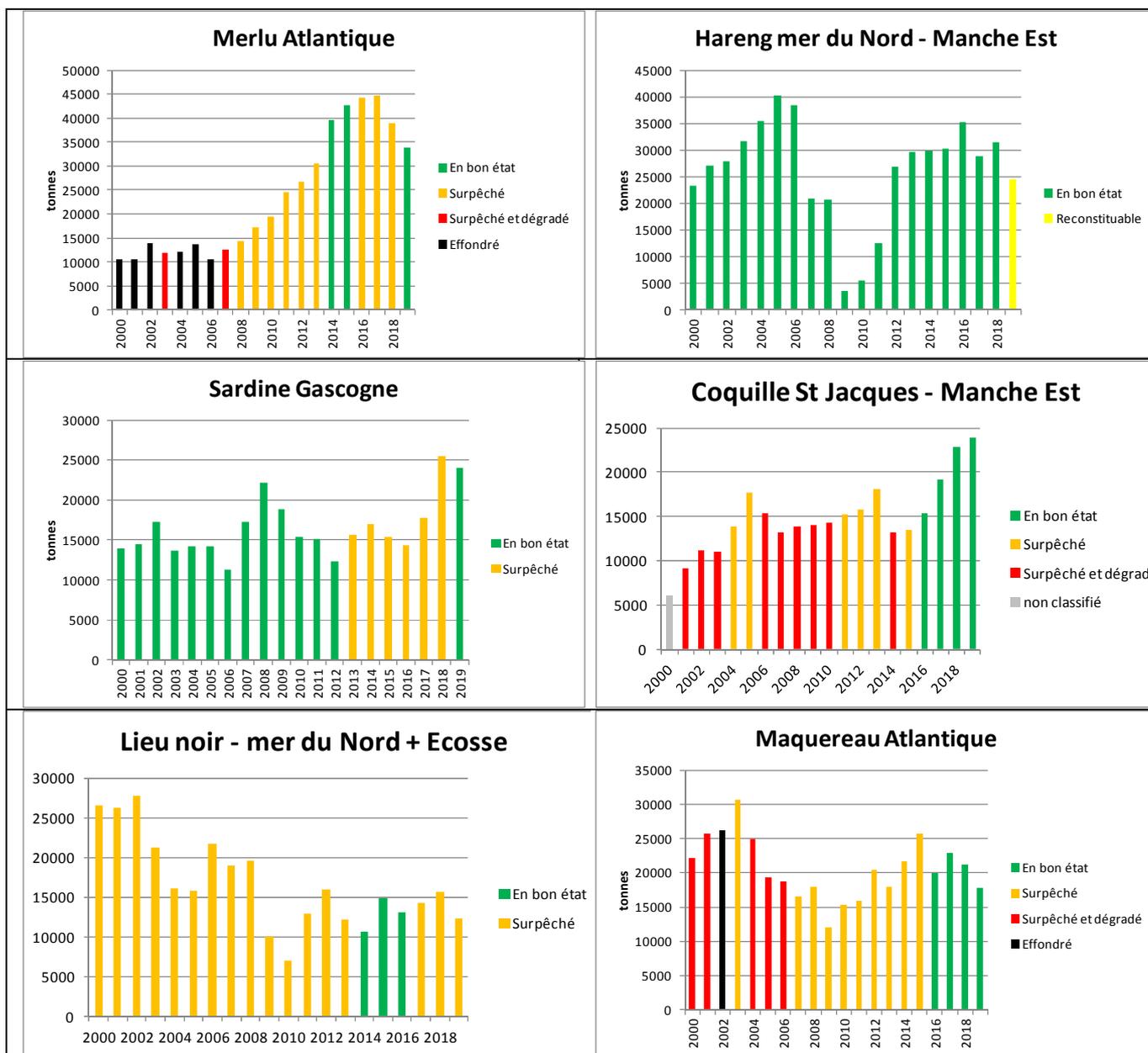
mer de Norvège / Barents

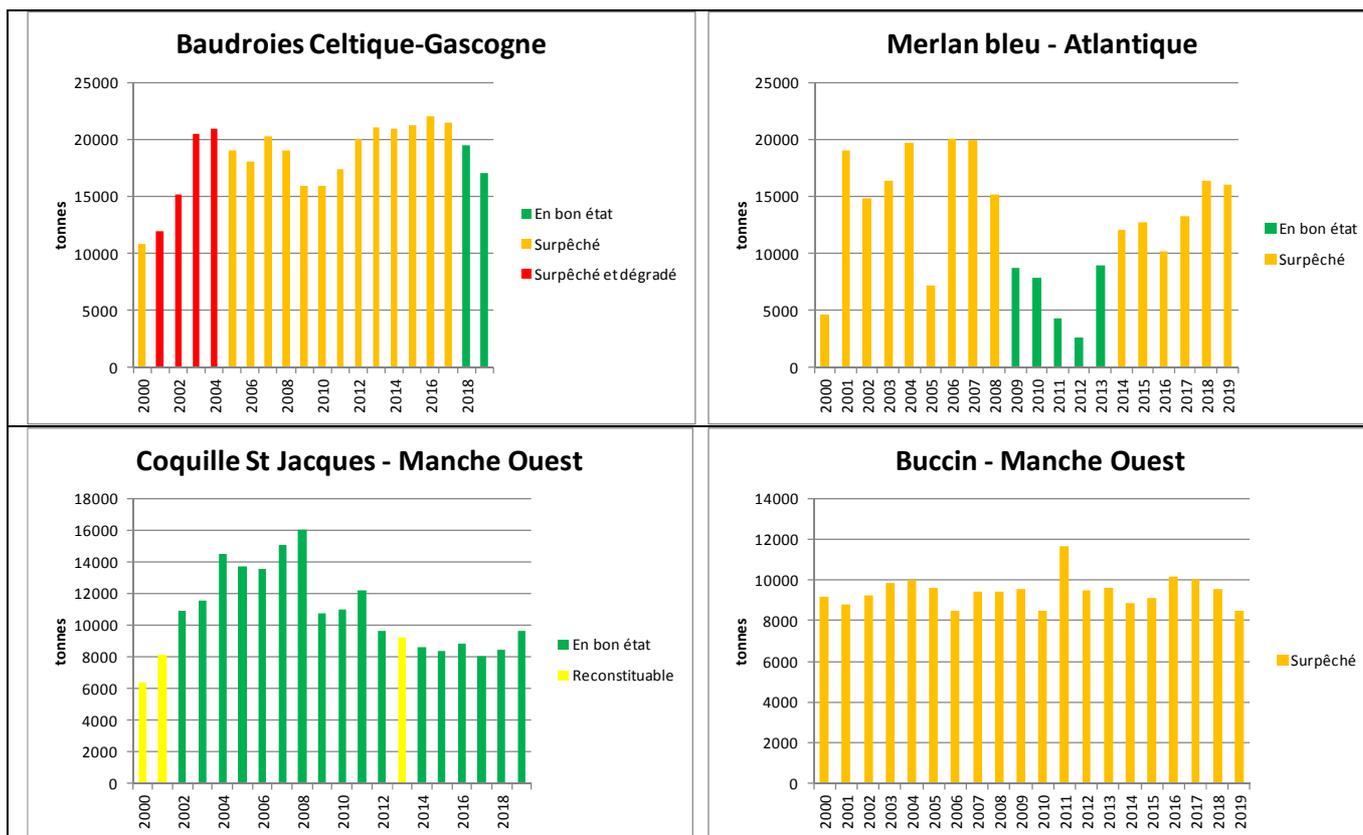


Révision de la photographie pour l'année 2018 :

La révision majeure concerne le statut du cabillaud qui était surpêché et a été révisé en bon état

Annexe 3 : Evolution des débarquements et des statuts des 10 principales populations débarquées en 2019





NB. Echelles différentes selon les stocks

Annexe 4 : Liste des stocks selon leur statut (2020) et débarquements (2019) (en tonnes) correspondants

Explication des codes :

J		
V		137
?		1
	Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est	1
R		136
	Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions IVbc VIIa et VII d à VII h	136
	Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est	1
V?		1 183
?		1 183
	Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est	1 166

Le premier code (ici 'J') correspond à la première lettre des codes couleur V(ert), R(ouge), O(range), N(oir) et J(aune) tels que représentés dans le diagramme de Kobé.

En dessous vient le code correspondant à la classification en fonction du taux d'exploitation (ici 'V' ou 'V?' en gras) ; le code suivant (ici '?' ou 'R'), au diagnostic sur la biomasse

L'ajout d'un « ? » à droite du code lettre (V ? ou R ?) indique une classification à dire d'expert ; c'est par exemple le cas où sans qu'il n'existe d'évaluation ni de points de référence, un indice de biomasse est en très forte augmentation ou en augmentation continue depuis plusieurs années¹⁷ ce qui est considéré indiquer l'absence de surpêche (cf certains stocks d'éla-smobran-ches).

Un « ? » seul, signifie 'inconnu'.

¹⁷ cf les exceptions à la non application de la réduction forfaitaire de précaution ('pa buffer') que le CIEM considère lorsqu'il émet un avis sur les stocks dits de catégorie 3.

Mer du Nord + Manche Est :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	39 273
EV	
EV	39 181
EV	39 181
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIId	23 893
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	9 473
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIId	2 348
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VIId et VIIe	2 135
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIId	944
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	189
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division Via	102
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20	67
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIId	31
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIId	0
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	0
VP	92
VP	92
VP	92
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIe	49
Limande (<i>Limanda limanda</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	33
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	9

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	26 734
J	
V	24 673
V?	1
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	1
R	24 672
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIId	24 520
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh	152
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	0
V?	1 040
V?	1 040
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	1 005
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIId et VIIe	34
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId	2
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	0
VP	1 021
V?	1 021
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	919
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	48
Limande sole (<i>Microstomus kitt</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	36
Flet d'Europe (<i>Platichthys flesus</i>) Division IIIa et sous-zone IV	9
Gronchin gris (<i>Eutrigla gurnardus</i>) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	9
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones I II IV et Division IIIa	0

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	17 623
O	
R	17 623
V	17 623
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	10 917
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone IV et division VIId	3 009
Calmars côtiers nca (<i>Loliginidae</i>) Divisions VIId et VIIe	1 872
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIId	1 743
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	59
Turbot (<i>Psetta maxima</i>) Sous-zone IV	15
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIk	7
Plie cynoglosse (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	0

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	7 580
R	6 697
R	6 697
Buccin (<i>Buccinum undatum</i>) Division VIId	6 036
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIa, VIIb et VIIc	541
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Sous-zone IV	111
Chincharde d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIId, de VIIe à VIIk, VIII	10
R?	883
?	883
Chincharde d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIIa, IVb et IVc et VIId	883

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	478
N	2
?	2
E	2
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	2
R	459
E	459
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zone IV et Divisions VIId, IIIan	459
S	18
E	4
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	3
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	1
E?	1
Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones II, IV et Division IIIa	1
R?	13
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	10
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	2
Requin-taureau commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	0

Stocks non classifiés	6 298
NC	6 298
?	6 298
?	6 298
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	1 656
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	1 410
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId	1 194
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	864
Gronchin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	470
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>) Sous-zones VI et VII	259
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	183
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Division IVbc (FU 5)	78
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions IVc et VIId	75
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	45
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	23
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	20
Raie mûlée (<i>Raja microcellata</i>) Divisions VIId et VIIe	8
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa et VIId	7
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	3
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	1
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIId et VIIe	1
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	1
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone IV et division IIIa	0
Chien espagnol (<i>Galeus melastomus</i>) Sous-zones VI et VII	0
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIb	0
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	0
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa	0

Stocks non évalués	9 517
--------------------	-------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : l'amande, le tacaud, le buccin, la dorade grise

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	70 582
V	
V	69 942
V	69 942
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	17 684
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIc	12 719
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIIe	9 603
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Rectangle statistique VIIe.25E5	7 414
Araignée européenne (<i>Maja squinado</i>) Division VIIe	5 793
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	5 718
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	3 400
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	3 027
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VIIc et VIIe	2 138
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	1 623
Homard européen (<i>Homarus gammarus</i>) Divisions VIIe et VIIIa	340
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIe	207
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division VIa	133
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	63
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIf et VIIg	43
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Rectangle statistique VIIIh.25E4	39
V?	148
V?	148
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Rectangle statistique VIIe.25E5	136
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Rectangle statistique VIIIh.25E4	12
VP	492
VP	492
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIIc et VIIe	242
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	151
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIf et VIIg (Mer Celtique)	86
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Division VIb (Rockall)	13

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	7 174
J	
V	275
?	70
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIb VIIc VIIj VIIk (FU 16)	54
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	16
R	206
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIIc à VIIh	190
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIf (FU 22)	12
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIa VIIg VIIj (FU 19)	2
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	0
V?	5 177
?	5 177
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	1 458
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	1 416
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	1 206
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Divisions VIIa, VIIe-h	825
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIc et VIIe	147
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	117
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone VI et Divisions VIIbj	8
R?	0
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb2	0
VP	1 722
?	1 722
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	1 204
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	513
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Divisions Vb VIa	4

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	30 677
O	
R	30 677
V	30 677
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	15 589
Buccin (<i>Buccinum undatum</i>) Division VIIe	8 492
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIf	4 556
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	1 349
Calmars côtiers nca (<i>Loliginidae</i>) Divisions VIIId et VIIe	502
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIIe	94
Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones V, VI, XII et XIV	74
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Division Vb	15
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division VIb (Rockall)	5
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division Vb	1

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	3 079
R	
R	3 055
?	194
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIIh (FU 20 et FU 21)	194
R	2 861
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIf, VIIIfb et VIIId	1 435
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIf, de VIIe à VIIIf, VIII	1 423
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb1	3
Thon obèse(=Patudo) (<i>Thunnus obesus</i>) Atlantique Nord-Est	0
R?	25
?	25
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Division Vb	25

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	3 788
N	
?	17
E	17
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	17
R	532
E	532
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Divisions VIIe à VIIf	369
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Division VIa	146
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions de VIIh à VIIf	16
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Divisions VIIa (au Sud de 52° 30' N), de VIIg à VIIf	0
S	30
E	3
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	2
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	1
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIb et VIIj	0
R	22
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Divisions VIa (Sud), VIIb et VIIf	22
R?	5
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	5
V	3 209
E	3 209
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Divisions VIIb, VIIf, VIIe à VIIf	3 202
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIa	7

Manche ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks non classifiés	7 420
NC	
?	7 420
?	7 420
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	1 902
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone VI, divisions de VIIa à VIIf et VIIe à VIIj	1 379
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	1 376
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	449
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Division VIIe	448
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	299
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIf et de VIIe à VIIf, IXa	275
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Division VIIe	264
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII	260
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	195
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones VI et VII, Divisions Vb et XIIb	143
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	123
Raie mêlée (<i>Raja microcellata</i>) Divisions VIIf et VIIg	93
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions de VIIh à VIIf	90
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIIf	28
Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIIf	22
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VI et divisions VIIa-c et VIIe-h	20
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VI	15
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	12
Béryx nca (<i>Beryx spp</i>) Atlantique Nord-Est	11
Sanglier (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	6
Raie mêlée (<i>Raja microcellata</i>) Divisions VIIf et VIIe	6
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIb et VIIf	3
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIb et VIIf	1
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa	1
Chien espagnol (<i>Galeus melastomus</i>) Sous-zones VI et VII	0
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIa VIIb et VIIj	0
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIIf et VIIe	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIIf	0
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIb (Rockall)	0

Stocks non évalués

16 931

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : l'amande, le vanneau, le tcaud, le congre, la dorade grise, le saint-Pierre

Golfe de Gascogne :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	51 318
EV	
EV	49 236
EV	49 236
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	16 428
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	13 532
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	4 821
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIIb à VIIIc et VIIIa VIIIb VIIIc	4 121
Seiche commune (<i>Sepia officinalis</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	3 099
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	2 608
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)	2 145
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIIb à VIIIc, VIIIa VIIIb et VIIIc	1 293
Araignée européenne (<i>Maja squinado</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	1 012
Homard européen (<i>Homarus gammarus</i>) Divisions VIIIe et VIIIa	172
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions VIIIc et IXa	4
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions VIIIc et IXa	1
EV?	2 081
EV?	2 081
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	2 081
VP	0
VP	0
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	5 426
J	
V	2 617
V?	2 616
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIIa VIIIb (FU 23 - 24)	2 154
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	463
R	1
R	1
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	1
V?	1 306
V?	1 306
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	757
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	520
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	29
VP	1 503
V?	1 503
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone VIII et division IXa	1 365
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	138

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	3 571
O	
R	3 571
R	3 571
V	3 034
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)	3 034
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	447
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Divisions VIIIc et IXa	90

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	5 299
R	
R	5 299
R	5 299
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIIc, de VIIIe à VIIIk, VIII	2 848
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	1 425
Calmars côtiers nca (<i>Loliginidae</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	994
Thon obèse (=Patudo) (<i>Thunnus obesus</i>) Atlantique Nord-Est	32

Golfe de Gascogne (suite)

Stocks effondrés (B<B _{lim})	124
N	
?	5
E	5
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	5
S	119
?	0
Squale liche (<i>Dalatias licha</i>) Atlantique Nord-Est	0
E	69
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	69
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	0
R?	50
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	40
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	9
Requin-taube commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	1
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Division VIIIc (FU 31)	0

Stocks non classifiés	3 775
NC	
?	3 775
?	3 775
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone VIII et division IXa	1 194
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	1 081
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	601
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VIII	222
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone VIII	222
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	98
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone VIII et division IXa	94
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	79
Raie mêlée (<i>Raja microocellata</i>) Sous-zone VIII et division IXa	45
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone VIII et division IXa	31
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	30
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIIa et VIIIb	23
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VIII et division IXa	20
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VIII et division IXa	16
Sanglier (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	6
Béryx nca (<i>Beryx spp</i>) Atlantique Nord-Est	5
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Divisions VIIIc and IXa	5
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	0
Chien espagnol (<i>Galea melastomus</i>) Sous-zone VIII et division IXa	0
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIIc et IXa	0
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Divisions VIIIc et IXa	0
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIIc and IXa	0
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIb	0

Stocks non évalués	14 534
--------------------	--------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le congre, le tacaud, la coque, la coquille St-Jacques, la dorade grise, le maigre, le cétéau, la dorade royale, le St-Pierre

Méditerranée :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	15
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ V <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V Germon (Thunnus alalunga) Méditerranée et Mer Noire 	 15 15 15

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	6 169
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ J <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V <ul style="list-style-type: none"> ⊖ ? Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Méditerranée et Mer Noire Sardine (Sardina pilchardus) Division 37.GSA7 (Golf du Lion) ⊖ R Anchois (Engraulis encrasicolus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) Espadon (Xiphias gladius) Méditerranée et Mer Noire 	 6 169 5 315 4 919 396 854 776 78

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	281
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ O <ul style="list-style-type: none"> ⊖ R <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V? Rouget de vase (Mullus barbatus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) 	 281 281 281

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	1 444
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ N <ul style="list-style-type: none"> ⊖ R <ul style="list-style-type: none"> ⊖ E? Merlu européen (Merluccius merluccius) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion) ⊖ S <ul style="list-style-type: none"> ⊖ E Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Méditerranée et mer noire 	 1 076 1 076 1 076 368 368 368

Stocks non classifiés	0

Stocks non évalués	12 519
---------------------------	---------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : les poulpes, le maquereau, la dorade royale, les baudroies

Mer de Barents - mer de Norvège :

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	7 973
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ V <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zones I et II 6 371 Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones I et II 1 600 ⊖ VP <ul style="list-style-type: none"> ⊖ VP Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-zones I et II 3 	<ul style="list-style-type: none"> 7 970 7 970 6 371 1 600 3 3 3
Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ J <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V? ⊖ ? Émissoles (<i>Mustelus spp</i>) Atlantique Nord-Est 0 	<ul style="list-style-type: none"> 0 0 0
Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	143
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ O <ul style="list-style-type: none"> ⊖ R <ul style="list-style-type: none"> ⊖ V Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zones I et II 143 	<ul style="list-style-type: none"> 143 143 143
Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0
Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	7
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ N <ul style="list-style-type: none"> ⊖ S <ul style="list-style-type: none"> ⊖ R? Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII 7 	<ul style="list-style-type: none"> 7 7 7
Stocks non classifiés	102
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ NC <ul style="list-style-type: none"> ⊖ ? <ul style="list-style-type: none"> ⊖ ? Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones I et II 102 Phycis de fond (<i>Phycis blennoïdes</i>) Atlantique Nord-Est 0 	<ul style="list-style-type: none"> 102 102 102 0
Stocks non évalués	494